

VILLE DE SAINTE-ROSE



# PLAN LOCAL D'URBANISME

2019



**RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**2. État Initial de l'Environnement**

## Préambule

1. Présentation générale	p. 3
1.1. Topographie	p. 4
1.2. Géologie	p. 5
1.3. Des sols comme supports du territoire agricole	p. 6
1.4. Climatologie	p. 7
1.5. Réchauffement climatique	p. 8
1.6. Une ressource en eau très présente	p. 9
2. Présentation environnementale et paysagère	p. 12
2.1. Espaces naturels et biodiversité	p. 13
2.2. Des paysages caractéristiques de l'unité Nord Basse-Terre	p. 19
2.3. Eléments de patrimoine	p. 23
2.4. Zonage archéologique	p. 25
3. Ressources, nuisances et pollutions	p. 26
3.1. Une politique de gestion des déchets en cours mais encore largement insuffisante	p. 27
3.2. Une qualité de l'air qui se bonifie sur l'ouest du territoire	p. 28
3.3. Une politique orientée sur les énergies renouvelables	p. 29
3.4. Bruit	p. 30
3.5. Une exposition forte à des risques naturels et industriels multiples	p. 31

# 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

## Synthèse

### Perspectives d'évolution

#### Scénario sans la prise en compte du projet politique

La dynamique urbaine particulièrement intense sur Sainte-Rose constitue une menace pour son environnement. Le mitage des zones agricoles et naturelles du POS en est l'illustration la plus révélatrice avec une consommation importante de ces espaces.

Les cours d'eau ne sont pas en très bon état écologique, notamment la Grande Rivière à Goyave. L'impact des constructions spontanées en zone naturelles et agricoles sur les hauteurs est important sur la qualité des milieux aquatiques. Le POS, via les zones NB, permettait une expansion trop importante et trop peu dense de l'urbanisation, accentuant ainsi la pression sur les sols et les cours d'eau.

#### Scénario prenant en compte le projet politique

La municipalité prévoit, dans son PADD, un effort important en matière de raccordement à l'assainissement collectif, qui pourrait avoir un impact positif non négligeable sur la qualité des eaux et des sols.

Plusieurs projets ponctuels sont susceptibles de générer des impacts négatifs sur la protection de l'environnement tels que :

Le projet de base nautique sur la Grande rivière à Goyave :

- Pollution des eaux marines
- Perturbation du milieu marin

Mais le projet de la commune précise bien que cette base devra prendre en compte le classement de la Grande Rivière à Goyave en liste 1 et 2.

Le développement d'une zone touristique sur la zone de Manbia :

- Urbanisation linéaire le long de la RN2
- Nécessité de prévoir l'allongement des réseaux d'assainissement pour desservir cette zone afin de limiter les pollutions des sols via les eaux usées

Enfin, le projet de PLU présente un bilan positif en matière de zones agricoles et naturelles par rapport au zonage POS, révélant le souhait de la mairie de lutter contre l'étalement urbain et de préserver les zones agricoles à valeur agronomique intéressante et les espaces naturels (hauteurs forestières, littoral...).

### FORCES

- Une topographie diversifiée entre plaine de la Grande Rivière à Goyaves, les hauteurs plus abruptes et les vallons en transition
- Des sols fertiles dûs à une pédologie intéressante, 30 % de sols à valeur agronomique forte et intéressante
- Une ressource en eau très présente
- Des eaux de baignades de bonne qualité
- Un vent régulier

### FAIBLESSES

- Des sols pollués par l'usage de chlordécone sur l'est du territoire
- De fortes pentes méridionales qui viennent contraindre l'aménagement du territoire
- Une qualité passable de l'eau de la Grande Rivière à Goyaves en aval de l'usine Bonne mère
- Une turbidité des eaux de rivières après les épisodes pluvieux importants

### MENACES

- Des sols fertiles pouvant être destinés à l'agriculture disparaissent au profit d'habitations parsemées
- Une pollution des eaux de rivières et donc des eaux littorales du Grand Cul de Sac Marin par le rejet des eaux usées domestiques, industrielles et agricoles mais également par une gestion altérée des eaux pluviales

### OPPORTUNITÉS

- La valeur agronomique des sols forte et intéressante implique la nécessité de préserver l'agriculture sur ce territoire qui bénéficie, par ailleurs, de bonnes conditions climatiques (pluies importantes mais pas abondantes...)
- La prégnance de la ressource en eau sur ce territoire incite à réfléchir sur les usages actuels (adduction en eau potable, culture de ouassous, usage industriel) mais également potentiels (aménagements de loisirs et de points de baignades sur la Grande Rivière à Goyaves...)

### INDICATEURS

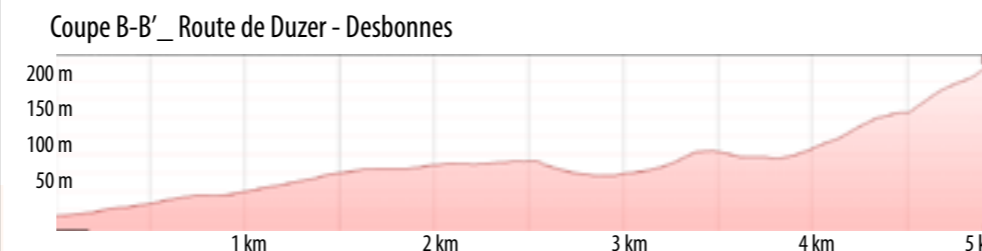
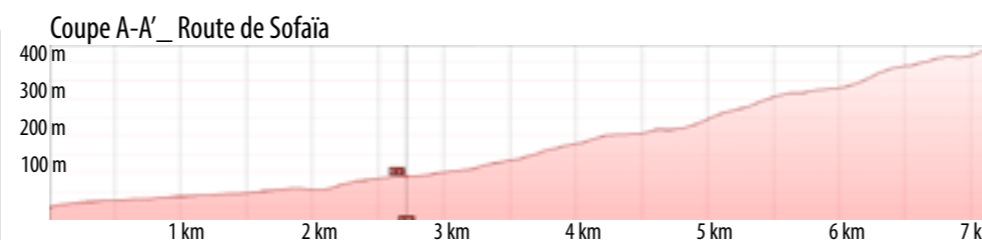
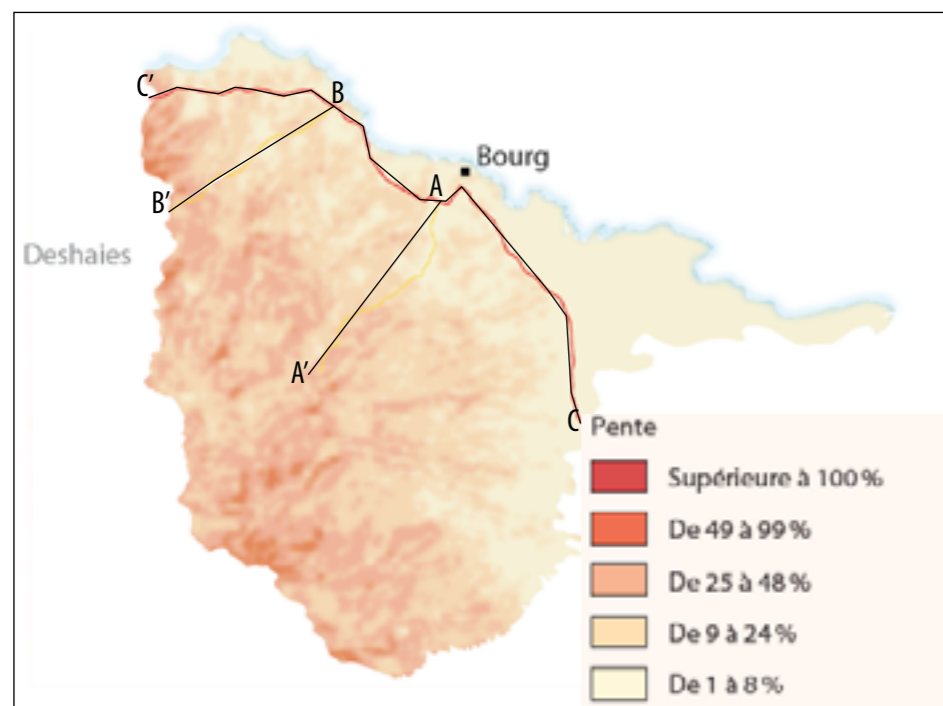
- Plus de la moitié du territoire concerné par des pentes supérieures à 25 %
- Près d'un quart des sols à valeur agronomique forte et intéressante (soit 3 531,8 ha)
- 415,5 km de rivières et ravines

### Liens

- Economie, agriculture
- Tourisme
- Assainissement, Adduction en Eau Potable, Risques

# 1. Présentation générale

## Topographie



Trois grands types de reliefs viennent animer le territoire sainte-rosien : les reliefs pentus et hétérogène des montagnes au sud de la commune, la plaine littorale et les reliefs vallonnés comme transition.

### 1. La chaîne de montagne au sud de la commune

Une grande partie du territoire de Sainte-Rose est occupée par les reliefs pentus au sud-ouest. Ceux-ci correspondent à la chaîne septentrionale de la Basse-Terre reliant la Pointe Allègre aux Deux Mamelles. Dominée par un couvert forestier important, la majeure partie de cet espace fait partie de la forêt domaniale.

### 2. La plaine littorale

La plaine littorale s'étend sur près de 23 km, présentant une succession de plages de sable jaune à l'ouest de la commune, de côtes rocheuses et de mangrove sur sa partie orientale. Elle n'excède pas 30 mètres d'altitude.

### 3. Les reliefs vallonnés comme transition

La transition entre la chaîne montagneuse au sud de la commune et la plaine littorale s'effectue au travers d'une plaine agricole ondulée alternant entre des ravines en fond de vallées et des crêtes souvent urbanisées.

Cette variété de reliefs constitue un véritable atout pour Sainte-Rose. Les plaines vallonnées et leur pertinence pour la production cannière expliquent la prépondérance de cette culture sur Sainte-Rose. L'urbanisation suit également les contraintes topographiques puisqu'elle se situe principalement en plaine et sur les débuts des hauteurs de la commune.

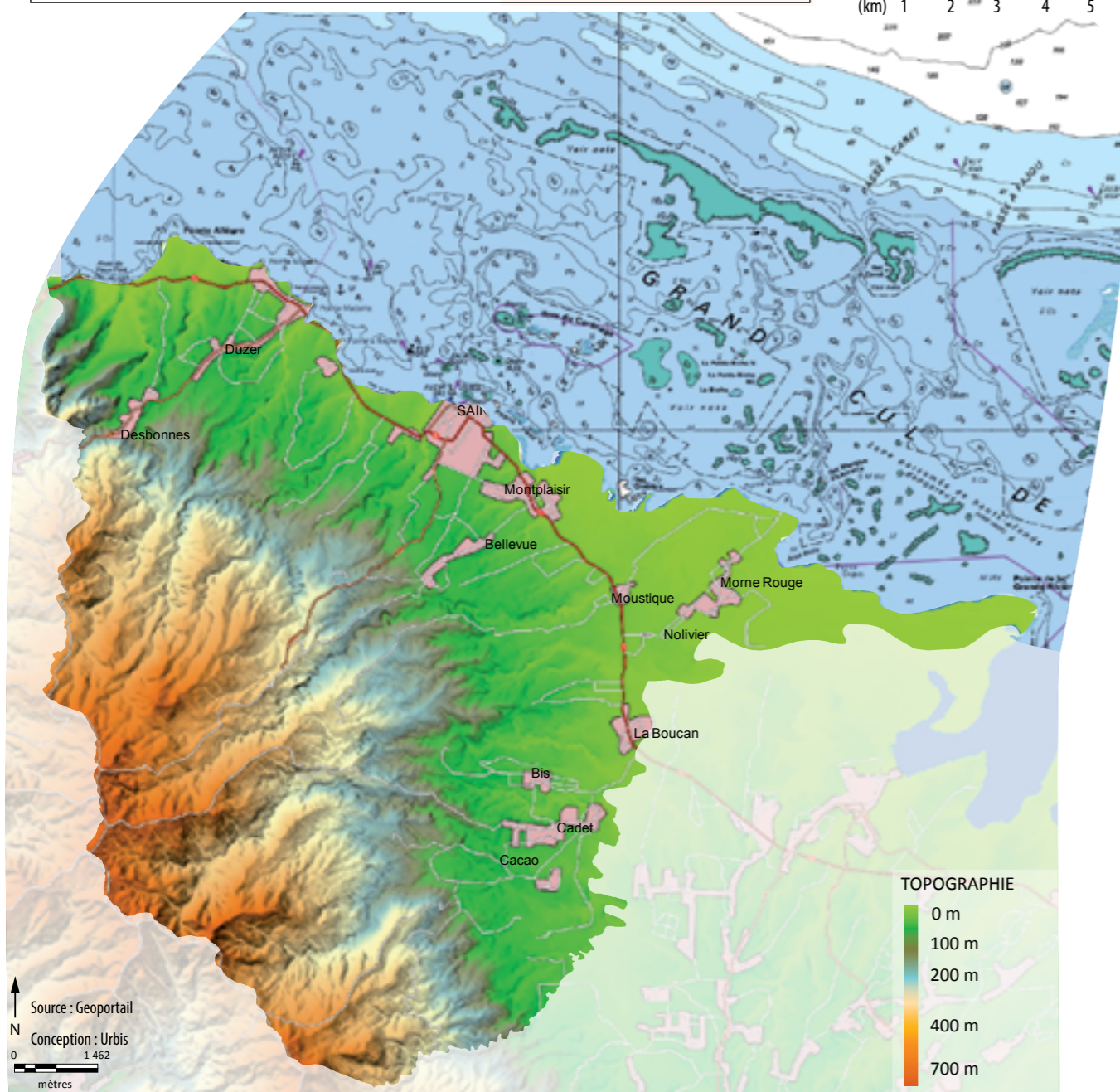
### 4. Des fortes pentes sur les hauteurs

Plus que l'altitude, ce sont les pentes qui déterminent les contraintes les plus importantes au développement de l'urbanisation.

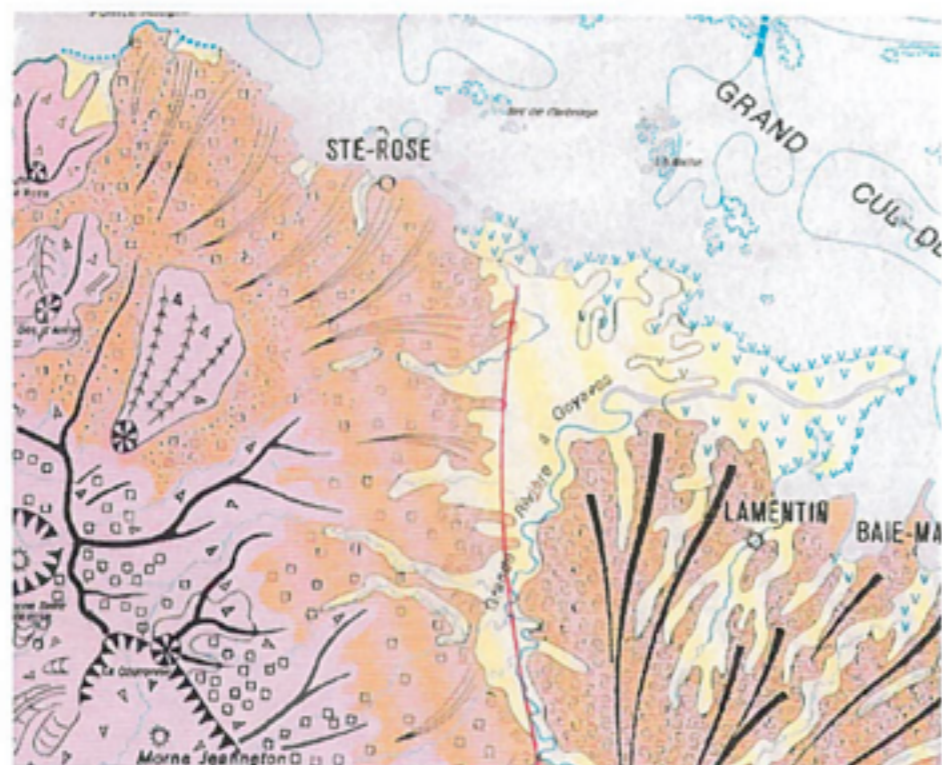
La commune de Sainte-Rose est particulièrement concernée par ces contraintes puisque, en dehors de la plaine de la Grande Rivière à Goyaves et de la fine bande littorale, les pentes s'inclinent très rapidement au-delà de 10%. On enregistre des pentes moyennes de 6,5 % sur la route départementale 19 (Route de Sofaïa) et de 6,2 % sur la RD18, avec des pentes maximales qui atteignent les 20,3 voir 22,6 %.

### 5. Des fonds marins peu profonds jusqu'à la barrière de corail

Au large des côtes de Sainte-Rose, les fonds marins restent peu profonds, entre 2 et 13 mètres. Tandis qu'au-delà de la barrière de corail les profondeurs dépassent très rapidement les 200 mètres. Ces reliefs sous-marins favorisent la tranquillité des eaux et du littoral et le développement d'une biodiversité riche (récifs coralliens, herbiers...) qu'il convient de préserver. En effet, le faible renouvellement de l'eau dans ce secteur induit une plus grande sensibilité aux pollutions, au phénomène de sédimentation...



**CARTE GEOMORPHOLOGIQUE DE LA  
COMMUNE DE SAINTE - ROSE**  
(Extrait de l'Atlas de Guadeloupe, 1980)



### LEGENDE

	Dôme volcanique du miocène		Ancien dôme de déjection disséqué du pliopléistocène
	Caldeira du miocène		Coulées du pliocène
	Sédiments détritiques		Côte sableuse
	Sédiments détritiques avec argile de décalcification		Faille et contacts anormaux
	Nuées ardentes du pliopléistocène		

Echelle : 1/150 000

Le relief sainte-rosien provient de deux grands ensembles morphologiques distincts : la chaîne septentrionale et la plaine nord-orientale

### 1. La chaîne septentrionale

La chaîne septentrionale qui s'étend de la Pointe Allègre aux Deux Mamelles, est un massif érodé et démantelé.

L'origine de cette chaîne est un volcanisme ancien. Au miocène, l'activité volcanique s'est distinguée par la projection de bèches andésitiques dans un premier temps, puis par l'émission d'épaisses coulées labradoritiques et andésitiques.

À cette phase éruptive succède une phase fluidale marquée par l'émission de coulées labradoritiques constituant le massif du Dos d'Âne, les mornes Goton et Mazeau et la Tête Allègre.

Au pliocène, apparaît le Piton de Sainte-Rose. les manifestations se présentent sous la forme d'un dépôt de brèches andésitiques massives. Elles ont donné son ossature au massif.

Puis, après une période peu active, le Piton de Sainte-Rose reprend son activité volcanique et permet la mise en place de coulées de lave acide. L'activité volcanique se poursuit avec l'émission de coulées et de nuées ardentes.

### 2. La plaine nord-orientale

Le contact entre le massif montagneux et la plaine s'établit à des altitudes différentes, selon la situation des coulées. Bien que descendant en pente douce jusqu'à la mer, les vallées de la plaine sont profondément encaissées.

Le réseau hydrographique est dominé par la Grande Rivière à Goyaves.

## Des sols comme supports du territoire agricole

### 1. Pédologie

D'après la carte pédologique établie en 1979 par l'O.R.S.T.O.M., les sols de la commune de Sainte-Rose se composent essentiellement de sols ferrallitiques friables à kaolinite et goëthite.

#### Les sols ferrallitiques friables à kaolinite et goëthite

Ce sont des sols dérivés des épaisses projections labradoritiques et andésitiques. Ces sols, profonds, contiennent un pourcentage élevé de matière argileuse dont la couleur varie du brun-rouge au jaune-rouge. Malgré la proportion importante d'argile, ces sols restent très friables.

#### Les sols ferrallitiques compacts

Ces sols sont plus compacts que les précédents et bien que contenant la même quantité de matière argileuse, ils sont moins perméables.

#### Les sols d'alluvions

Ils occupent de faibles superficies et se rencontrent dans les fonds des vallées. Ces alluvions dérivent des sols ferrallitiques. Elles sont donc de composition argileuse par opposition avec leur nature sableuse et caillouteuse dans les régions de volcanisme récent.

#### Les vertisols

Ces sols se développent sur les formations volcaniques anciennes. Ils présentent une part importante de montmorillonite, attribuant différentes propriétés : la compacité, l'adhérence et le gonflement. Ils composent les sols de l'Anse-Nogent.

### 2. Des sols à forte valeur agronomique menacés par le développement de l'urbanisation

L'ensemble des caractéristiques géomorphologiques des sols sainte-rosiens précités engendre une qualité au regard des activités agricoles.

La carte de la valeur agronomique présentée ci-contre montre que les sols de Sainte-Rose sont d'une qualité intéressante pour l'agriculture :

- 9,3 % des terres communales présentent une valeur agronomique forte (en considérant une surface communale de 12 056 hectares).
- 20 % de la superficie du territoire présentent une valeur agronomique intéressante (soit 2 411,8 ha)

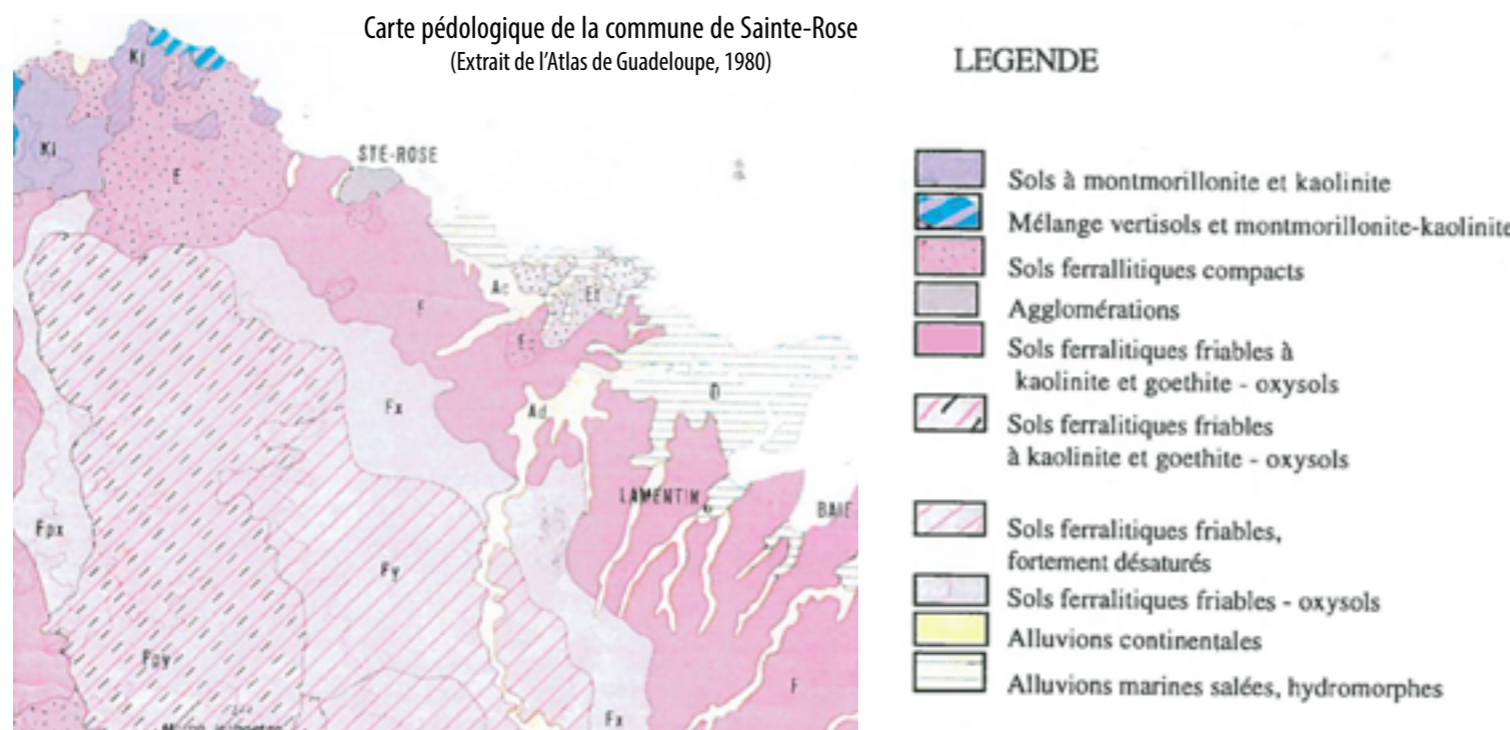
Les habitants ont su tirer profit de cet avantage en faisant de Sainte-Rose un territoire agricole, où la culture de la canne domine les paysages. La Surface Agricole Utile (SAU) déclarée en 2010 est de 2 276 ha (recensement agricole AGRESTE).

Cet atout est cependant menacé à travers la consommation de ces espaces par le développement de l'habitat. Près de 3% des sols présentant une valeur agronomique forte ou intéressante sont consommés par des unités bâties (100,2 hectares).

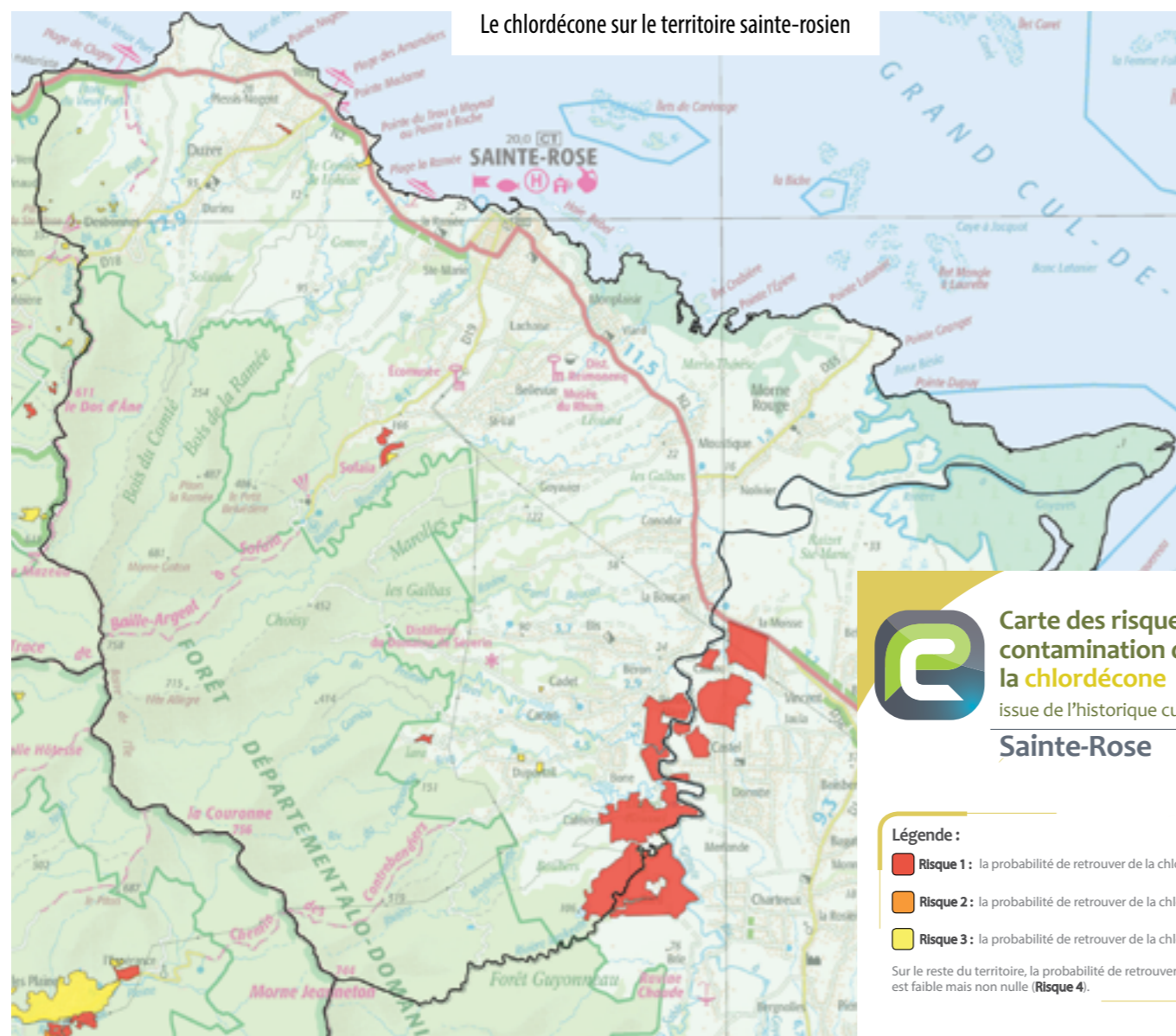
La valeur agronomique des sols reste déterminante lorsqu'il s'agit de classer ces secteurs en zone agricole.

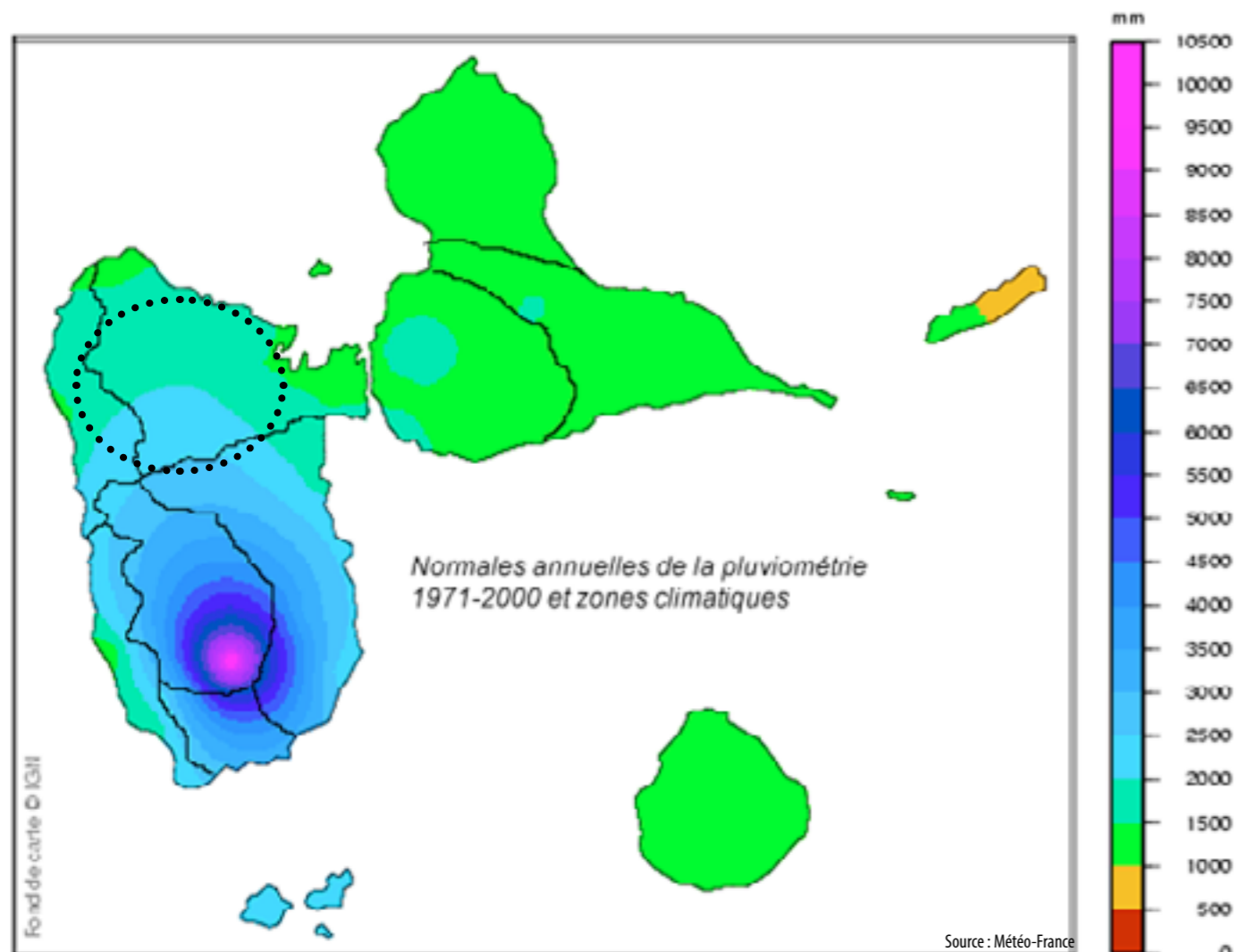
Par ailleurs, les activités agricoles ont également une incidence sur leur environnement, notamment en matière de présence de chlordécone sur le territoire. Sur Sainte-Rose l'ensemble des terres agricoles sont concernées par un risque nul à négligeable de présence de ce polluant, une centaine d'hectares sur les sections de Bonne-Mère et Bone sont quant à elles concernées par un risque très élevé (Risque 1, carte ci-contre).

Carte pédologique de la commune de Sainte-Rose  
(Extrait de l'Atlas de Guadeloupe, 1980)



Le chlordécone sur le territoire sainte-rosien



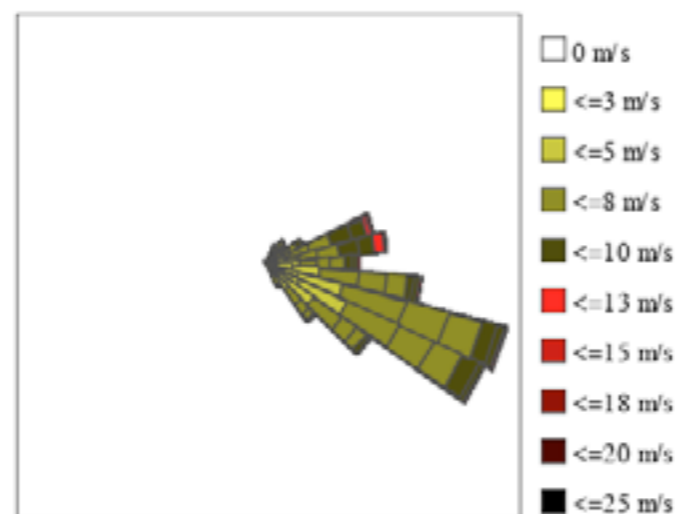


Bilan hydrique 2012, station météorologique de l'ISDND SITA Espérance

	Pluies (mm)	Température minimale (°C)	Température maximale (°C)	Vent (rafales maximales en km/h)
Janvier	66,8	22,04	25,02	17,5
Février	37,2	22,68	24,18	17,9
Mars	59,8	23,11	24,87	18,26
Avril	169,8	23,66	25,78	19,74
Mai	197	23,41	26,65	14,42
Juin	21,6	25,89	27,43	13,38
Juillet	223,8	24,87	27,3	12,76
Août	255,6	24,45	27,54	15,82
Septembre	137,8	25,68	27,73	7,13
Octobre	253,6	24,08	27,21	11,17
Novembre	74,6	25,2	26,74	8,27
Décembre	148,6	22,98	25,77	11,3
<b>BILAN MOYENNES</b>		24	26	14
<b>BILAN SOMMES</b>	1646,2			

Source : Rapport d'activité annuel 2012, SITA Espérance

### Mât de Sainte Rose



Rose des vents à 60 m.  
Moyenne : 6.76 m/s, Energie : 245.3 W/m²

Source : Schéma Régional Eolien, 2012

### 1. ... En Guadeloupe

La Guadeloupe bénéficie d'un climat de type tropical modéré par des influences océaniques. Il se caractérise par une forte chaleur (26°C en moyenne annuelle), une faible amplitude thermique (de 5 - 6°C), un taux d'humidité avoisinant les 95 % et des alizés (vents tropicaux) qui soufflent plus de 300 jours par an.

Ce type de climat ne présente pas d'hiver thermique, la hauteur du soleil et la durée du jour variant peu sous ces latitudes. On distingue principalement deux périodes climatiques (les transitions étant plus ou moins marquées selon les années) :

- la saison sèche (appelée "carême" ), de décembre à mai,
- la saison des pluies (appelée "hivernage"), de juin à novembre

L'intersaison de juillet à septembre correspond à la période cyclonique au cours de laquelle l'ensemble de l'arc antillais est touché par des dépressions tropicales et cyclones se formant sur l'Atlantique.

Malgré l'unicité des vents dominants, les alizés de secteur Est, la diversité pluviométrique de la Guadeloupe est grande. En effet, le plateau calcaire de Grande-terre et les îles de l'archipel connaissent régulièrement de sévères sécheresses, tandis qu'en Basse-Terre, les précipitations sont plus fréquentes. Ces contrastes climatiques sont essentiellement dus à deux paramètres liés au relief : la continentalité et l'orographie (ou effet de Foehn).

### 2. La pluviométrie de Sainte-Rose et du Nord Basse-Terre, une exception en Basse-Terre

Sainte-Rose, comme on peut le voir sur la carte ci-contre, ne bénéficie pas de la pluviométrie importante caractéristique de la Basse-Terre. Sur la commune, les précipitations annuelles varient entre 1 500 et 2 000 mm en moyenne (1 646 mm pour l'année 2012), tandis qu'elle peuvent atteindre 7 000 voire 7 500 mm au sud de la Basse-Terre.

L'intersaison (juillet-septembre) est quant à elle caractérisée par des précipitations mensuelles plus fortes, entre 137,8 et 255,6 mm enregistrées par la station météorologique située dans le centre de traitement des déchets de Sainte-Rose.

### 3. Un littoral exposé aux alizés

Les alizés soufflent toute l'année avec une dominante de secteur Est - Sud-Est, comme le montre la rose des vents moyens enregistrée sur le mât de 60 mètres positionné par la société Valorem à Sainte-Rose.

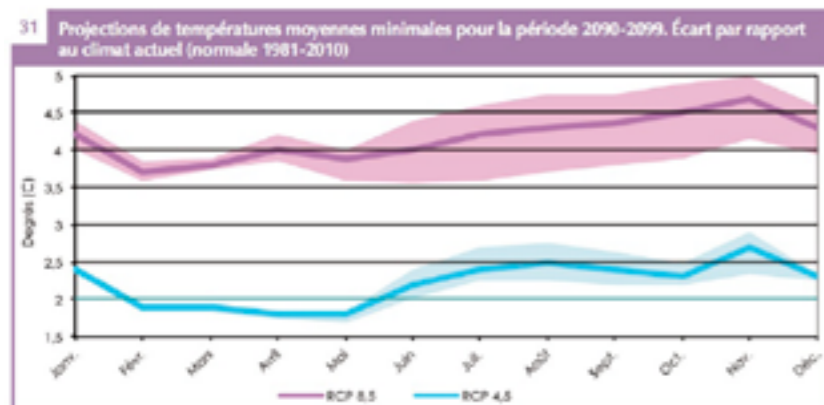
Le littoral sainte-rosien, orienté Est - Nord-Est est régulièrement alimenté par des vents moyens (entre 5 et 13 mètres / seconde) car partiellement atténués par l'obstacle naturel que représente la Grande-Terre.

La grande majorité du territoire de la commune présente un gisement éolien assez favorable (vent entre 5,9 et 6,9 m/s), voire favorable (vent entre 6,9 et 7,7 m/s) sur le littoral (source : Schéma Régional de développement de l'énergie Eolienne 2012).

# 1. Présentation générale

## Réchauffement climatique

Projections de températures moyennes minimales pour la période 2090-2099. Écart par rapport au climat actuel (normale 1981 - 2010)



RCP 8,5 : Scénario le plus mauvais  
RCP 4,5 : Scénario moyen

Source : Météo-France 2014

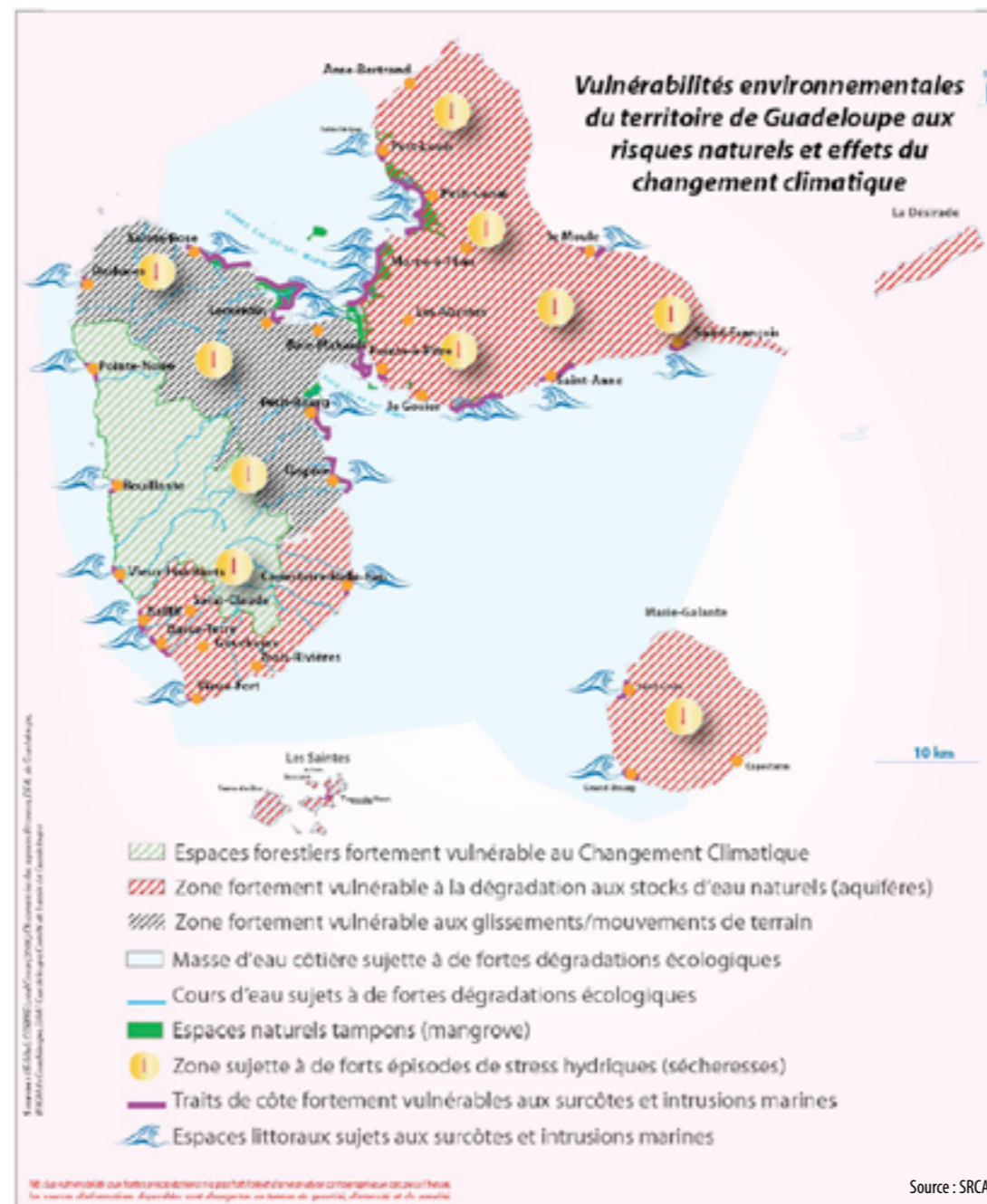
### 1. Les prévisions

Une étude proposée en 2014 par l'observatoire régional de l'énergie et du climat, estime dans ses projections que le climat futur pour l'ensemble de la Guadeloupe serait plus contrasté. Les saisons sèches tendraient à devenir plus sèches et les saisons pluvieuses le seraient encore plus.

Ces projections se situent à la fin du XXIème siècle. Les précipitations au mois de février diminueraient de 10 à 40 % par rapport au climat que l'on connaît actuellement. À l'inverse, le mois de juillet connaîtrait une augmentation de 10 à 60 % de ces précipitations.

Selon les scénarios envisagés (hausse des émissions de GES à l'horizon 2100 ...) l'augmentation des températures minimales moyennes sur l'année varierait entre 2,1 et 4,3°C.

Synthèse des vulnérabilités environnementales du territoire face au changement climatique



Source : SRCAE

Par ailleurs, le nombre de jours chauds (où la température dépasse 32 °C) passerait d'environ 45 jours aujourd'hui à environ 200 selon les scénarios.

S'il n'existe pas de véritable projection de l'évolution du niveau de la mer à l'échelle de la Guadeloupe (la seule produite concerne essentiellement la zone de Jarry - Pointe à Pitre), le rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) évoque une élévation moyenne de 26 à 82 cm selon les scénarios.

Ces changements climatiques auront des conséquences sur les phénomènes naturels tels qu'on les connaît aujourd'hui sur le territoire guadeloupéen : activité cyclonique, inondations ... Les discours et les prévisions ne sont cependant pas encore assez fiables à l'heure actuelle.

### 2. Les causes

Il est aujourd'hui communément admis que l'activité humaine et les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites sont, pour partie, la cause d'un réchauffement climatique plus rapide que ce qui a pu être observé dans les millénaires précédents.

Aujourd'hui, en Guadeloupe, les émissions de GES proviennent de différentes sources parmi lesquelles :

- la consommation d'électricité (principalement grâce à la transformation de ressources fossiles : la SARA ...)
- la dépendance à l'automobile (aujourd'hui 84,9 % des habitants de Sainte-Rose utilise la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail quotidiennement)
- l'agriculture
- l'industrie dans son ensemble

### 3. Les conséquences

Les conséquences du réchauffement climatique sont difficilement prévisibles. Les experts s'attachent cependant à évoquer des impacts sur la biodiversité à travers la dégradation des mangroves (ouvertes ou captives), qui constituent de hauts lieux de la biodiversité, à l'instar des récifs coralliens.

Les répercussions seraient humaines également, outre les dégâts causés par le durcissement potentiel des phénomènes cycloniques ou d'inondations, les risques côtiers pourraient être accentués. Des zones particulièrement vulnérables ont été identifiées par le BRGM, dont la plage de Cluny. Ce site a connu un recul de 40 à 60 mètres entre 1955 et 2010.

Tant sur la biodiversité que sur l'humain, les conséquences du réchauffement climatique doivent aujourd'hui être pris en compte. C'est l'ambition d'une étude menée actuellement par la CANBT sur l'adaptation du territoire au réchauffement climatique.

# 1. Présentation générale

## Une ressource en eau très présente

### 1. Un grand nombre de cours d'eau mais peu d'eaux de surfaces

#### Caractéristiques

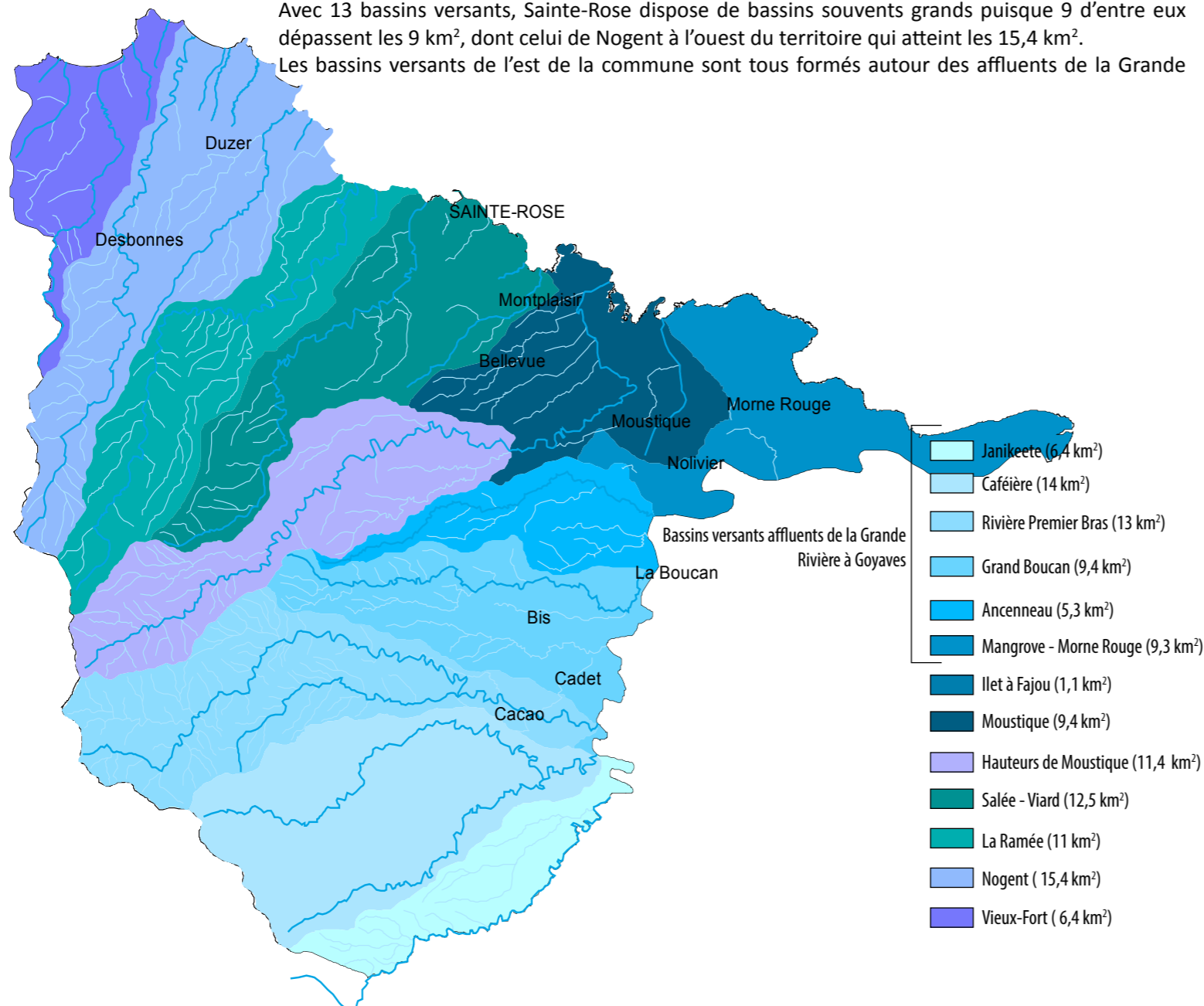
Le territoire de Sainte-Rose est caractérisé par un chevelu hydrographique particulièrement dense avec de nombreuses ravines et cours d'eau qui courent sur 415,5 km.

Les cours d'eau majeurs tels que la Rivière Moustique (18 km), la Rivière Salée (10,4 km), la Rivière Nogent (11,7 km) et la Grande Rivière à Goyaves marquent fortement le paysage sainte-rosien en imposant des vallons et des ruptures au sein de la plaine. Ainsi la Grande Rivière à Goyaves forme la limite communale Est, tandis que la Rivière Salée vient circonscrire les extensions du Bourg sur sa partie occidentale.

Peu de surfaces en eau complètent ces eaux courantes (48 hectares). La majeure partie des eaux surfaciques sur Sainte-Rose correspondent à la forêt marécageuse et aux zones de mangrove. La culture des ouassous s'étend sur 14,2 hectares; tandis que l'étang du Vieux-fort occupe 1,05 hectare.

Avec 13 bassins versants, Sainte-Rose dispose de bassins souvent grands puisque 9 d'entre eux dépassent les 9 km<sup>2</sup>, dont celui de Nogent à l'ouest du territoire qui atteint les 15,4 km<sup>2</sup>.

Les bassins versants de l'est de la commune sont tous formés autour des affluents de la Grande



Rivière à Goyaves (158 km<sup>2</sup> avec un débit moyen de plus de 10 m<sup>3</sup>). Tous les autres bassins sont formés autour de rivières qui se déversent directement dans le Grand Cul de Sac Marin.

Lieu de captage d'eau sur la commune de Petit-Bourg (Prise d'eau, Vernou), la Grande Rivière à Goyaves alimente la majeure partie de la Grande-Terre en eau potable et en eau d'irrigation. Cette rivière ne dispose pas à proprement parler d'une source mais elle est alimentée par un réseau hydrographique dense de petites ravines et rivières.

Débutant au sein du Parc National de la Guadeloupe, longée par la forêt domaniale sur sa partie ouest et terminant sa course dans le coeur de parc du Grand Cul de Sac Marin, cette rivière bénéficie de protections fortes sur une grande partie de son linéaire.

#### Usages

L'ampleur de la ressource en eau sur la commune lui permet d'être complètement autonome en matière d'adduction en eau potable voire d'en céder à la commune voisine de Deshaies. Elle représente également un potentiel pour l'irrigation des espaces agricoles et pour la diversification de ces espaces (culture de ouassous).

Les prélèvements d'eau sur la commune de Sainte-Rose sont effectués uniquement sur la ressource superficielle, à partir de prises en rivière. La commune compte 6 captages, pour un volume total prélevé de 2 400 000 m<sup>3</sup> en 2008.

La consommation domestique journalière d'eau potable est estimée à 211 L/j/hab en 2008 (5 449 825 L/j, soit 5 450 m<sup>3</sup>), soit une consommation supérieure à la moyenne régionale qui est de 176 L/j/hab.

Le rendement technique du réseau AEP sur la commune est de 50 % en 2008. En moyenne, le rendement technique du réseau AEP de la Guadeloupe est de 51 % en 2008, témoignant d'un réseau de qualité médiocre (source : SDMEA 2011).

D'après les analyses de qualité des eaux brutes prélevées et des eaux traitées, on peut noter une vulnérabilité de la ressource vis-à-vis de l'aluminium, des pesticides (captage de Massy), de la turbidité et des bactéries.

#### Prises d'eau en rivière pour l'alimentation en eau potable sur la commune de Sainte-Rose (source : SDMEA 2011)

Captage	Usage - Maître d'ouvrage	Périmètre de protection	Débit d'exploitation
Moustique (Léotard) (343)	Conseil général	En cours	126 m <sup>3</sup> /h
Cacao (54)	Sainte-Rose	En cours	260 m <sup>3</sup> /h
Massy (50)	Sainte-Rose	En cours	500 m <sup>3</sup> /h
Sofaïa (53)	Sainte-Rose	En cours	50 m <sup>3</sup> /h
Ravine bleue (11035)	Sainte-Rose	En cours	150 m <sup>3</sup> /h
Solitude - Desbonnes (69)	Sainte-Rose	En cours	500 m <sup>3</sup> /h

# 1. Présentation générale

## Une ressource en eau très présente

### Caractéristiques des stations de traitement des eaux usées communales

(source : Portail d'information sur l'assainissement communal)

STEP	Mise en service	Capacité nominale	Conformité équipement	Conformité performance	Type de traitement	Rejet
Bourg	1979	3 000 EH	Non (2013)	Non (2013)	Boues activées	Mer
Galbas	1999	-	Non (2013)	-	-	Eau superficielle
ZAC de la Boucan	2006	350 EH	Oui (2013)	Oui (2013)	Disques bio	Eau superficielle
ZAC de Bébel	2006	1 500 EH	Oui (2013)	Non (2013)	Boues activées	Sol
Bois Rada 1	2006	900 EH	Oui (2013)	Oui (2013)	Boues activées	Eau superficielle
ZAC de Nolivier (nouvelle)	2008	1 500 EH	Non (2013)	Oui (2013)	-	Rejet diffus
Bois Rada 2	2009	300 EH	Oui (2013)	Oui (2013)	-	Rejet diffus
Plaine de Sainval	2009	300 EH	Oui (2013)	Oui (2013)	-	Eau superficielle
Bône 1	2009	200 EH	Oui (2013)	Oui (2013)	-	Sol

### Etat 2013 et Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux 2021 des masses d'eau de type cours d'eau sur la commune de Sainte-Rose

(source : SDAGE Guadeloupe 2016-2021)

Masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	RNAOE écologique	RNAOE chimique
FRIR 43 – Rivière du Premier Bras amont	Bon	Bon	Non risque	Non risque
FRIR 04 – Rivière du Premier Bras aval	Bon	Bon	Doute	Non risqué
FRIR 06 – Grande Rivière à Goyaves aval 2	Mauvais	Bon	Risque	Doute
FRIR 35 – Rivière de Nogent amont	Bon	Bon	Non risque	Non risque
FRIR 36 – Rivière de Nogent aval	Médiocre	Bon	Risque	Non risque
FRIR 37 – Rivière de la Ramée amont	Bon	Bon	Doute	Non risque
FRIR 38 – Rivière de la Ramée aval	Moyen	Bon	Risque	Doute
FRIR 39 – Rivière Moustique Sainte-Rose amont	Moyen	Bon	Risque	Non risque
FRIR 40 – Rivière Moustique Sainte-Rose aval	Moyen	Bon	Risque	Doute

En outre, sur le territoire de Sainte-Rose, on recense deux dérivations de l'eau de la rivière : un canal allant jusqu'à la distillerie Séverin où l'eau retourne intégralement à la rivière et un autre alimentant l'usine Bonne Mère, où l'eau est partiellement retournée.

D'après l'étude préalable à la mise en place d'un contrat de rivière, réalisée en 2002, le prélèvement par l'usine Bonne Mère s'élève à 7 000 m<sup>3</sup> / jour en campagne (soit 130 jours environ) et de 900 à 1 200 m<sup>3</sup> par jour le reste de l'année.

Peu d'usages à destination touristique sont pratiqués sur la Grande Rivière à Goyaves au sein des limites communales excepté la pratique du kayak dans les mangroves à l'embouchure de la rivière (au départ du port du Morne-Rouge). Une activité de pêche est également recensée principalement au niveau du port de pêche de Sainte-Rose.

#### Risques et pollutions

Si l'ensemble des cours d'eau de Sainte-Rose sont concernés par un risque fort d'inondation, celui-ci est particulièrement fort sur la partie aval de la Grande Rivière à Goyaves, concernant directement la commune, avec des enjeux très importants au niveau de la Boucan. La confluence de la rivière du Premier Bras avec la Grande Rivière à Goyaves entraîne un surplus d'eau et charrie des troncs et arbres, qui arrivés au niveau du pont de la Boucan, peuvent constituer des obstacles à l'écoulement normal des eaux. Celles-ci sortent alors du lit habituel de la rivière.

Ce risque a justifié, en partie, la mise en place d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre pour les habitations situées sur les rives après le pont.

Un autre point majeur d'inondation existe au niveau de l'embouchure et des zones de mangroves, concernant plus ou moins directement le secteur de Morne-Rouge.

Sur la commune, neuf masses d'eau de type « cours d'eau » font l'objet d'un suivi qualitatif dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. Elles présentent toutes un bon état chimique, et un état écologique bon à mauvais. L'état écologique est principalement dégradé par les paramètres physico-chimiques et les polluants spécifiques. La pollution aux pesticides et phosphore constitue la principale pression sur la qualité de ces masses d'eau (source : SDAGE 2016-2021).

La qualité des eaux superficielles est principalement menacée par les rejets d'eaux usées domestiques, d'eaux usées industrielles et par la pollution diffuse d'origine agricole.

#### • Rejets domestiques

Le réseau d'assainissement collectif est très peu développé : il ne concerne que 2 % du territoire, au niveau du bourg de Sainte-Rose. La station d'épuration de Bourg, d'une capacité de 3 000 EH (équivalent-habitant) reçoit ces effluents mais est évaluée comme non conforme en équipement et en performance en 2013 (source : portail d'information sur l'assainissement communal). Une dizaine de petites installations semi-collectives, dans un état général mauvais, reçoivent par ailleurs les effluents de ZAC et lotissements (SDA 2002).

La construction d'une nouvelle station de traitement est prévue sur le secteur de la Ramée, pour une capacité de 6 250 EH, extensible à 12 500 EH. La construction d'une nouvelle STEP à la Boucan est également à l'étude, pour une capacité de 7 000 EH. L'assainissement non collectif, qui concerne la grande majorité du territoire, est par ailleurs évalué comme non conforme à 100% (SDA 2002). La pression liée aux rejets domestiques non traités conformément à la réglementation est donc particulièrement forte sur le territoire.

# 1. Présentation générale

## Une ressource en eau très présente

- Rejets industriels

Sur la commune, les effluents industriels sont principalement liés à la filière canne. Les trois distilleries de la commune sont classées au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : SIS Bonne Mère (Autorisation), Reimonenq (Déclaration) et Severin (Déclaration). Leurs effluents (vinasses) doivent être traités avant rejet dans le milieu.

- Pollution diffuse agricole

L'élevage et les traitements phytosanitaires sont à l'origine de rejets polluants diffus (azote, phosphore, pesticides), exerçant une pression modérée à forte sur toutes les masses d'eaux superficielles de la commune. La pression est particulièrement forte sur la Grande Rivière à Goyaves la rivière de la Ramée et la rivière Moustique (source : SDAGE 2016-2021).

- Contrat de milieu de la Grande Rivières à Goyaves

L'élaboration d'un contrat de milieu, afin de mettre en œuvre une gestion durable et concertée des milieux aquatiques liés à la Grande Rivière à Goyave, a été initiée en 2003. Il concerne près de la moitié de la superficie de la Basse Terre (319 km<sup>2</sup>). La démarche est en sommeil depuis 2005 (source : Gesteau).

### Etat 2013 des masses d'eau souterraines sur la commune de Sainte-Rose

(source : SDAGE Guadeloupe 2016-2021)

Masse d'eau	Etat quantitatif	Etat qualitatif
FRIG006 – Ensemble volcanique du Nord de la Basse Terre	Bon	Bon

### Etat 2013 des masses d'eau côtières sur la commune de Sainte-Rose

(source : SDAGE Guadeloupe 2016-2021)

Masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique bibliographique
FRIC08 – Pointe Madame Pointe du Gros Morne	Moyen (sans prise en compte du paramètre chlrodécone : état bon)	Moyen
FRIC07B – Grand Cul de Sac Marin Nord	Moyen	Moyen
FRIC07A – Grand Cul de Sac Marin Sud	Mauvais (sans prise en compte du paramètre chlrodécone : état moyen)	Moyen

De manière générale, l'aboutissement systématique de ces cours d'eau dans le Grand Cul de Sac Marin implique, donc, d'intégrer au sein du Plan Local d'Urbanisme de véritables réflexions en matière de protection de ces espaces.

## 2. Des eaux souterraines méconnues

### Caractéristiques

Si la Grande-Terre dispose d'une ressource en eaux souterraines, sous-exploitée, estimée à 5 500 km<sup>3</sup>, celle de la Basse-Terre est difficilement exploitable car méconnue. L'état quantitatif et qualitatif de la masse d'eau souterraine « Ensemble volcanique du Nord de la Basse Terre » est évalué comme bon en 2013 (source : SDAGE 2016-2021). Les ressources en eaux de la Basse-Terre sont exclusivement alimentées par les précipitations.

### Usages

Il n'existe pas de forage sur le Nord Basse-Terre, mais l'utilisation des captages en rivière permet de subvenir à la majeure partie de la demande en eau du territoire.

## 3. Les eaux littorales

### Caractéristiques

Sainte-Rose, à travers son littoral de 17 km de long, dispose d'un accès privilégié au Grand Cul de Sac Marin.

### Usages

Cet accès permet d'assurer une vocation de pêche sur la commune. Celle-ci est réglementée afin de ne pas altérer ce milieu et sa biodiversité particulièrement fragile. Il permet par ailleurs d'affirmer Sainte-Rose comme une destination touristique de choix au regard de la présence de plage sur l'ouest du territoire.

### Risques et pollutions

La qualité chimique des masses d'eau côtières de la commune est estimée comme étant moyenne en 2013. Leur état écologique est moyen à mauvais. Il est dégradé notamment par les polluants spécifiques (en particulier la chlrodécone) (source : SDAGE 2016-2021).

La commune compte par ailleurs 4 sites de baignade en mer, dont la qualité des eaux de baignade est évaluée comme excellente en 2015 (source : baignade.sante.gouv.fr).

## 4. Les canaux : un héritage cannier

Le développement de la ville de Sainte Rose est fortement liée à l'eau. En effet, de nombreux canaux ont été construits afin d'alimenter les nombreuses sucreries et distilleries qui ont existé sur ce territoire. Les canaux du Comté de Lohéac ou de la Ramée n'existent pratiquement plus. Un pan d'aqueduc subsiste dans le secteur du Plessis-Nogent.

## 2. PRÉSENTATION ENVIRONNEMENTALE, PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

Synthèse

### FORCES

- Des espaces naturels prénants avec des mesures de protections importantes (Grand Cul de Sac Marin, Forêt domaniale, Pointe Allègre, ZNIEFF de l'Étang du Vieux-Fort)
- Une nature en ville existante au sein du Bourg
- Une multiplicité de paysages formés par la diversité de la topographie : plaines agricoles, vallons canniers, hauteurs forestières
- La présence de nombreux vestiges du passé cannier, de la colonisation ou encore des amérindiens

### FAIBLESSES

- Une consommation des espaces naturels entamée : mitage dans les espaces naturels du POS, occupation de zones humides à proximité de Morne-Rouge...
- Une monoculture de la canne qui ne favorise pas véritablement la richesse de la biodiversité
- Des paysages et points de vue qui pâtissent d'une consommation parfois désordonnée de l'espace (urbanisation linéaire sur la route de Sofaia ou Duzer, trame urbaine lâche des secteurs Duportail, Bône...)
- Un patrimoine archéologique et architectural peu mis en valeur

### MENACES

- Les conséquences des activités anthropiques (rejets des eaux usées et industrielles, consommation d'espace fragiles...) participe à la pollution des sols et des rivières et donc du Grand Cul de Sac Marin et autres espaces naturels du territoire
- L'ouverture à l'urbanisation, permise par le POS, facilite la création de ruptures dans les continuités paysagères comme c'est le cas pour les hauteurs de Sofaïa et pourrait le devenir sur les secteurs de Bis et Cadet.

### OPPORTUNITÉS

- La présence très forte d'entités naturelles remarquables et protégées sur Sainte-Rose lui offre un support pour le développement d'un nouveau type de tourisme (éco-tourisme ou agri-tourisme)
- De la même manière les paysages intrinsèques au Nord Basse-terre favorise la création d'une identité forte, notamment autour de la culture de la canne.
- La multiplicité des vestiges du passé pourrait servir de support à une valorisation à travers des parcours thématiques et de découverte.

### INDICATEURS

- 1 497 hectares du territoire dans le cœur de parc du Grand Cul de Sac Marin
- 1% des zones humides (fortement protégées) consommées
- 3 406 hectares de forêt départementalo-domaniale

### Liens

- Développement urbain
- Economie : agriculture et tourisme

### Perspectives d'évolution

#### Scénario sans la prise en compte du projet politique

Sur Sainte-Rose, les espaces naturels bénéficient de mesures de protection importantes avec de nombreux acteurs impliqués dans la sauvegarde des milieux (PNG, Conservatoire du littoral, ONF). Aujourd'hui, le défi réside dans l'équilibre entre le développement urbain et la préservation et la restauration des espaces naturels.

Les zones humides, quant à elles, ne bénéficient pas toujours d'une véritable protection (hormis le classement en zone inondable au PPR), et font parfois l'objet de comblement.

L'un des atouts forts de la commune réside dans ses grands paysages canniers en piémont qui font peu à peu l'objet de mitage urbain.

Le patrimoine local très présent mériterait d'être valorisé.

#### Scénario prenant en compte le projet politique

Globalement, le projet politique affirme la préservation des trames vertes et bleues et la préservation des espaces naturels. Elle vise, parfois, à travers le zonage proposé dans son projet de PLU, la préservation de continuités naturelles à l'origine inscrite en zone urbaine au POS.

En matière de paysage, les grands équilibres sont conservés, quelques projets d'ampleur pourraient avoir un impact sur les points de vues et ouvertures visuelles, notamment depuis la Route Nationale 2 :

L'extension du bourg sur La Ramée et le développement touristique sur Manbia :

- Les OAP inhérentes à ces deux projets, prévoient une intégration paysagère à laquelle il faudra être attentif, tant cette opération comblera des espaces de respiration agricole le long de la RN2.

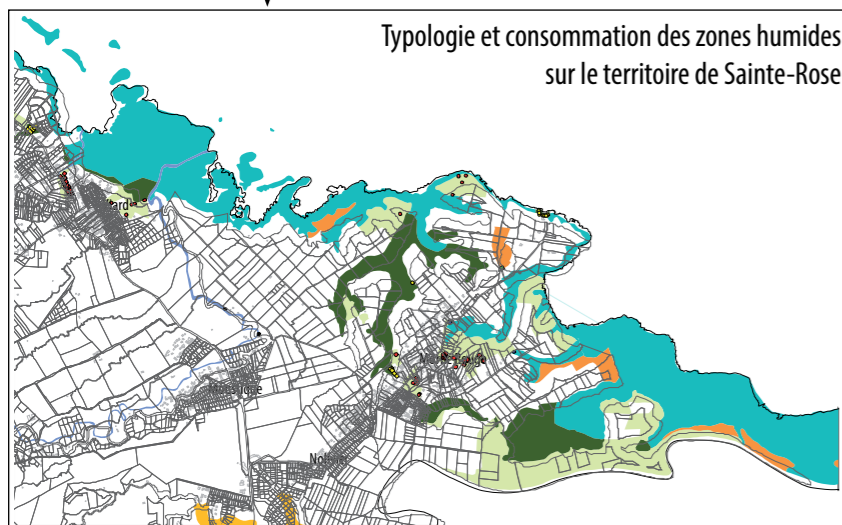
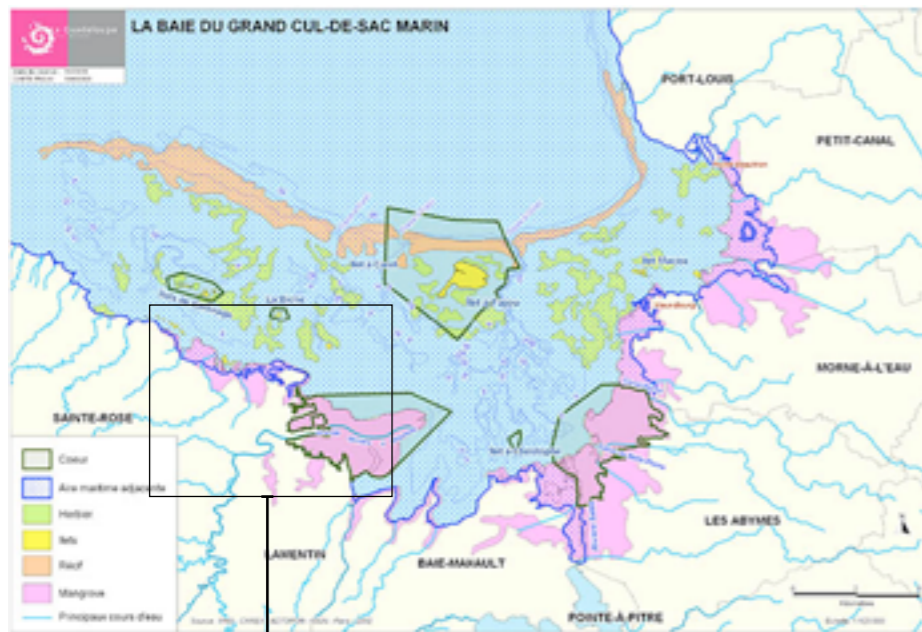
La commune prévoit un renouvellement de son bourg, participant ainsi à la qualification de ses paysages urbains et du patrimoine vernaculaire de ce secteur.

Le projet de PLU étant globalement positif, les grands équilibres naturels et agricoles sont largement préservés. Une attention particulière devra être portée à l'intégration paysagère des opérations de logement.

## 2. Présentation environnementale, paysagère et patrimoniale

### Espaces naturels et biodiversité

#### 1. Le Grand Cul de Sac Marin



Ecarté très tôt du transit maritime du fait de sa faible profondeur, cette baie connaîtra surtout une activité humaine de pêche qui s'intensifiera après l'abolition de l'esclavage.

Le nom de la commune voisine de Sainte-Rose, «Lamentin» est en lui-même un témoin de la présence du lamantin sur les rivages du Grand Cul de Sac Marin, mammifère qui disparaît au début du XXe siècle du fait de la traque dont il était l'objet. L'activité touristique n'apparaît que plus tard, à la fin du XXe siècle. Elle émerge en même temps qu'une conscience écologique qui se traduit alors par la création de la réserve naturelle du Grand Cul-de-Sac Marin en 1987 puis par son intégration au Parc national en 2006.

Le Parc national mène une mission autour de trois objectifs complémentaires :

- la conservation et la préservation des ressources génétiques, des espèces, des écosystèmes et des paysages à laquelle s'ajoute la conservation de la diversité naturelle et culturelle ;
- la mise en place d'une logistique pour soutenir et encourager les activités de recherche, d'éducation, de formation, et de surveillance continue ;
- l'encouragement d'une croissance économique et humaine durable des points de vue socio-culturel et écologique et la constitution de modèles de gestion des espaces et d'expérimentation d'un développement durable.

Le Grand Cul-de-Sac Marin et ses rivages ennoyés sont, depuis 1998 considérés, comme une zone humide d'importance internationale au titre de la convention RAMSAR. Ainsi certains espaces appartiennent au Conservatoire du Littoral et sont de fait protégés de cette manière (voir carte page 18).

Traité intergouvernemental, elle sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Sur Sainte-Rose, elle intègre la mangrove ouverte située à l'embouchure de la Grande Rivière à Goyaves et à proximité des secteurs de Viard, les forêts marécageuses, les prairies humides de Morne-Rouge mais également la bordure littorale jusqu'à la Pointe Allègre.

A l'heure actuelle, il occupe près de 15 000 hectares. Protégé par une barrière de corail qui se déploie sur 35 km de Port-Louis jusqu'à Deshaies. En arrière du récif, différents systèmes d'herbiers sous-marins et de mangroves se côtoient pour former un ensemble d'écosystèmes qui s'enrichissent les uns et les autres.

#### Valeur écologique : entre terre et mer

Sainte-Rose bénéficie donc d'une interface maritime avec le Grand Cul-de-Sac Marin. On recense un certain nombre d'espaces naturels remarquables.

*Les coraux (extrait du plan de Gestion de la réserve du Grand Cul-de-Sac Marin)*

Dans le Grand Cul-de-Sac Marin, cinquantes espèces de coraux ont été répertoriées dont quatre appartiennent au groupe des Hydrocoralliaires et 46 à celui des Scléactiniaires. Ils constituent l'essentiel des bioconstructeurs de récifs et permettent ainsi l'existence de la biocénose récifale installée sur la barrière corallienne et les rares substrats durs du lagon.

La faune corallienne est rare à proximité de la mangrove. On peut noter la présence de *Agaricia agaricites* qui a été observée en plongée sous-marine, cependant ce n'est pas son habitat de prédilection. La faune corallienne du Grand Cul-de-Sac Marin, est riche car la majorité des espèces présentes dans les Antilles Françaises y ont été recensées (Bouchon et Laborel, 1990).

#### Les herbiers

Les herbiers de phanérogames marines constituent l'écosystème marin côtier le plus développé des Antilles françaises. Leur rôle est important. D'une part, les phanérogames marines capturent et fixent les sédiments, contribuant ainsi à la clarté des eaux, à la stabilité des plages et à la constitution d'îlets. D'autre part, cet écosystème fournit abri et nourriture à de nombreuses espèces marines qui y passent tout ou partie de leur existence. Nombre de ces espèces sont d'un intérêt commercial certain (langoustes, lambis, oursins, poissons...). Enfin, les Phanérogames marines représentaient la principale source de nourriture pour les lamantins.

#### La mangrove

Avec plus de 462 hectares, la mangrove occupe une place prépondérante sur le littoral sainte rosien. L'espèce dominante est le palétuvier. Il existe quatre espèces différentes qui s'implantent suivant la teneur en sel des eaux. C'est un écosystème fragile qui abrite une faune et une flore riche. La mangrove rend de multiples services écosystémiques. Elle a notamment des qualités épuratives permettant l'assainissement des eaux usées. C'est aussi une barrière protectrice pour l'arrière pays face aux risques de montée soudaine des eaux (houle cyclonique, tsunami). Dans certains secteurs, la mangrove côtoie des formations herbacées inondables qui s'organisent sous forme de marais saumâtres. Ce sont des espaces peu investis car difficilement accessibles.

Sur Sainte-Rose, l'ensemble de l'embouchure de la Grande Rivière à Goyave, constitué essentiellement de mangrove, est classé en coeur de parc de par sa sensibilité.

Le POS actuel appuie réglementairement la protection de ces espaces classés N. Cette formation ne souffre pas de pression anthropique directe car elle représente un espace difficilement exploitable et pénétrable. Néanmoins elle peut pâtir d'une accumulation de déchets ménagers ainsi que de pollutions à grande échelle ainsi que de la présence à proximité directe d'habitations comme c'est le cas au niveau de Viard.

#### La forêt marécageuse

En contact direct avec la mangrove, la forêt marécageuse de plaine évolue sur des sols ennoyés une bonne partie de l'année.

À la différence des formations proches du littoral, ces forêts ne supportent pas l'eau saumâtre. Elle baigne dans une eau douce et stagnante dont le niveau varie en fonction de la saison et de la pluviométrie. La forêt marécageuse se compose d'une végétation de ligneux dont la hauteur avoisine les 15-20 mètres. C'est un milieu qui a peu subi l'exploitation de l'homme. De nos jours, elle conserve un état stable et climacique et montre de fait une importante biomasse. Le temps moyen de reconstitution de l'état actuel de ces espaces après destruction éventuelle est de l'ordre de plusieurs siècles, voire millénaires en raison de la différenciation possible de certaines espèces strictement endémiques. Plusieurs arbres sont emblématiques de ces formations : Gommier rouge (*Bursera simaruba*), mangle médaille (*Pterocarpus officinalis*) représente 90% de la biomasse épigée.

Sur Sainte-Rose, ces forêts marécageuses sont assez bien préservées excepté sur la zone de Bebel, où des résidences de la SIG (Résidence Les Surettes) sont construites (parcelle AR 1241).

TYPLOGIES DES ZONES HUMIDES	Superficie en ha
Forêt marécageuse	83,6
Lagune	1,1
Lit de cours d'eau	20,4
Mangrove ouverte	462,2
Marais	14,5
Marais saumâtre à <i>Cladium</i> et <i>Acrostichum</i>	32,4
Prairie humide ou marais d'eau douce	129,5

Unités bâties par zones (en ha)	
Forêt marécageuse	1,7
Lit de cours d'eau	0,3
Mangrove ouverte	0,2
Marais saumâtre à <i>Cladium</i> et <i>Acrostichum</i>	0,3
Prairie humide ou marais d'eau douce	4,1

## 2. Présentation environnementale, paysagère et patrimoniale

### Espaces naturels et biodiversité

#### Les prairies humides

Des prairies humides marquent la transition avec la plaine exploitée par l'homme. Dans certains secteurs comme Morne-Rouge, elles servent d'espaces pâturés aux bovins.

Elles sont considérées comme des zones humides et forment des niches écologiques qui peuvent être menacées de comblement dans le cadre de constructions illégales. Les prairies ne sont pas pour autant en eau toute l'année. Elle peuvent connaître une période de sécheresse durant le carême. Sur la commune, ces prairies sont parfois menacées par la construction d'habitation. C'est le cas surtout au niveau du secteur de Morne-Rouge (Chemin de Laurette ...) mais également au niveau de Viard.

#### Les lits des cours d'eau

Bien que ceux-ci ne soient pas directement inscrit dans le périmètre du Grand Cul de Sac Marin, leur rejet systématique dans la baie les lient aux enjeux de cette réserve.

Elles prennent leur source dans les hauteurs et dévalent les pentes abruptes, charriant vers l'aval un certain nombre de nutriments, et favorisant aussi le déplacement actif ou passif d'organismes aquatiques, amphibiens... (dimension verticale). Ces cours d'eau sont aussi en étroite relation avec les massifs boisés des contreforts (dimension latérale). Ils constituent des zones de refuge pour un grande variété faunistique en lien avec ces milieux.

Sur le territoire de Sainte-Rose, l'ensemble des cours d'eau sont soumis aux pressions indirectes

dues à l'activité agricole mais également au rejet des eaux usées provenant des habitations à proximité.

#### Enjeux

##### Protection et promotion

Les richesses de cette baie sont soumises à des pressions anthropiques diverses et des menaces qui mettent en danger l'état de santé des écosystèmes et de toute la vie qu'ils hébergent. On peut distinguer les impacts directs telles que les pollutions urbaines et agricoles des eaux qui aboutissent dans la baie, la surexploitation des ressources halieuthiques, la dégradation des fonds d'herbier et de coraux due aux ancrs mal gérées ou le dérangement des colonies d'oiseaux marins, sur lesquels il est impératif d'agir en concertation avec tous les protagonistes.

Il est des menaces plus insidieuses sur lesquelles il est très difficile d'agir telles que les conséquences du changement climatique avec deux effets majeurs que sont l'élévation du niveau de l'océan qui menace le littoral par l'érosion et la salinisation et la température de l'eau qui provoque le blanchissement des coraux. Plus récemment, l'arrivée d'un poisson du pacifique, le poisson lion, accidentellement lâché dans la Caraïbe, risque d'aggraver le déséquilibre de l'écosystème corallien.

Sur Sainte-Rose, le Grand Cul-de-Sac Marin, comme patrimoine naturel et paysager, représente un support au développement d'activités tournées vers la mer. La pêche et le nautisme sont des secteurs porteurs. Associés à un tourisme vert, ces activités pourraient devenir des moteurs économiques pour la commune. Pour autant, elles devront s'accorder avec les principes de protection des milieux fragiles qui compose le Grand Cul-de-Sac Marin. Aujourd'hui, la fréquentation de ce secteur est source de nuisance et de dérangement pour la faune et la flore locale (bruit de moteur, vitesse excessive, rejets d'hydrocarbure...).

##### Une gestion partenariale

Dans une démarche de protection des espaces naturels, les espaces littoraux font, en partie, l'objet d'une maîtrise foncière de la part des acteurs publics. Ainsi, le Conservatoire du littoral et l'Etat par le biais de l'agence des 50 Pas géométriques, sont propriétaires d'une centaine de terrains en lisière de mangrove. En plus de la maîtrise foncière, ces espace sont conjointement gérés et entretenus entre la commune, le conservatoire et l'Office National des Forêts.

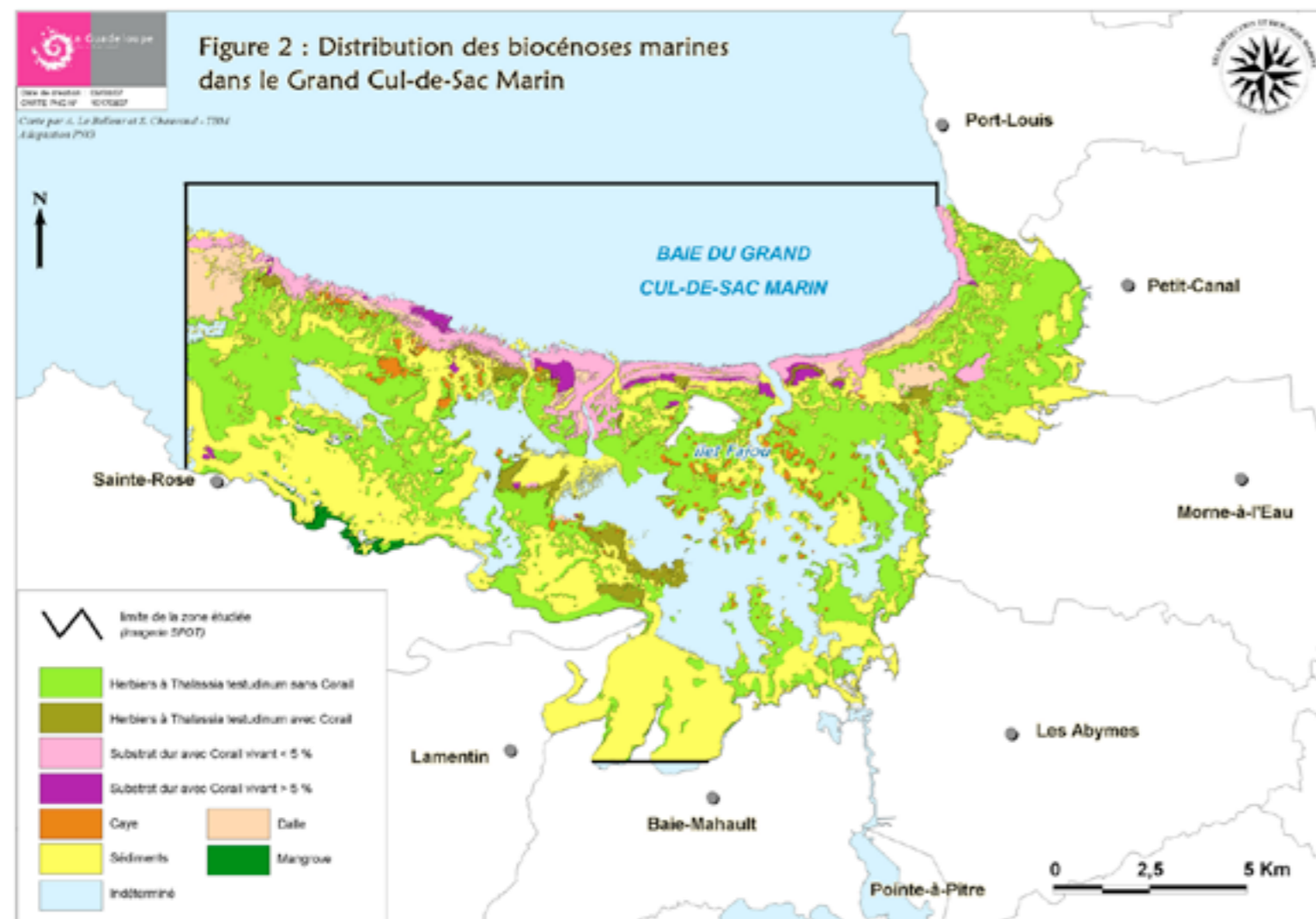
L'objectif du conservatoire est de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de maintien des sites naturels et de l'équilibre écologique, par des travaux de remise en état, d'aménagement et de préservation des sites afin de les rendre accessibles au public ; et ce dans le cadre d'un partenariat de gestion - avec convention et plan de gestion - qui privilégie les collectivités locales. Il n'existe cependant, à l'heure actuelle, aucun accord de gestion entre la commune de Sainte-Rose et le conservatoire du littoral.

La commune de Sainte-Rose est concernée par les zones de cœurs marins du Parc National de Guadeloupe (îlets du Carénage, îlet la Biche, embouchure de la Grande Rivière à Goyaves), par l'Aire Maritime Adjacente, qui recouvre l'ensemble du Grand Cul-de-Sac Marin, ainsi que par l'Aire d'Adhésion du Parc, puisque la commune a adhéré à la Charte en janvier 2015.

Le projet de territoire défini dans la Charte du Parc comprend 5 orientations :

- Préserver les patrimoines naturels et paysagers
- Valoriser le patrimoine naturel
- Valoriser la culture créole et caribéenne
- Promouvoir un développement endogène
- Mettre en cohérence des politiques publiques

Le zonage du territoire proposé par la Charte ne présente pas de contraintes réglementaires supplémentaires à celles du Schéma d'Aménagement Régional.



## 2. Présentation environnementale, paysagère et patrimoniale

### Espaces naturels et biodiversité

#### 2. La forêt départementalo-domaniale (FDD)

Domaine royal au XVIème siècle, elle entre dans le domaine colonial par l'ordonnance du 17 août 1825.

Lors du changement de statut de la Guadeloupe (19 mars 1946), qui devient alors département français d'Outre-mer, la végétation reste propriété de l'Etat tandis que le sol devient propriété du département guadeloupéen.

Gérée par l'Office National des Forêts (ONF), elle occupe une surface de 27 764 hectares sur l'ensemble de la Basse-Terre dont 3 405 hectares sont situés sur les hauteurs méridionales de la commune de Sainte-Rose.

A noter que le secteur nommé «Bois du Comté» fait partie de la forêt départementale, au même titre que Bellevue, Poyen, la

Lézarde... Achetés à des propriétaires privés, ces terrains appartiennent aujourd'hui uniquement au Conseil Général.

#### Valeur écologique

##### Forêt ombrophile

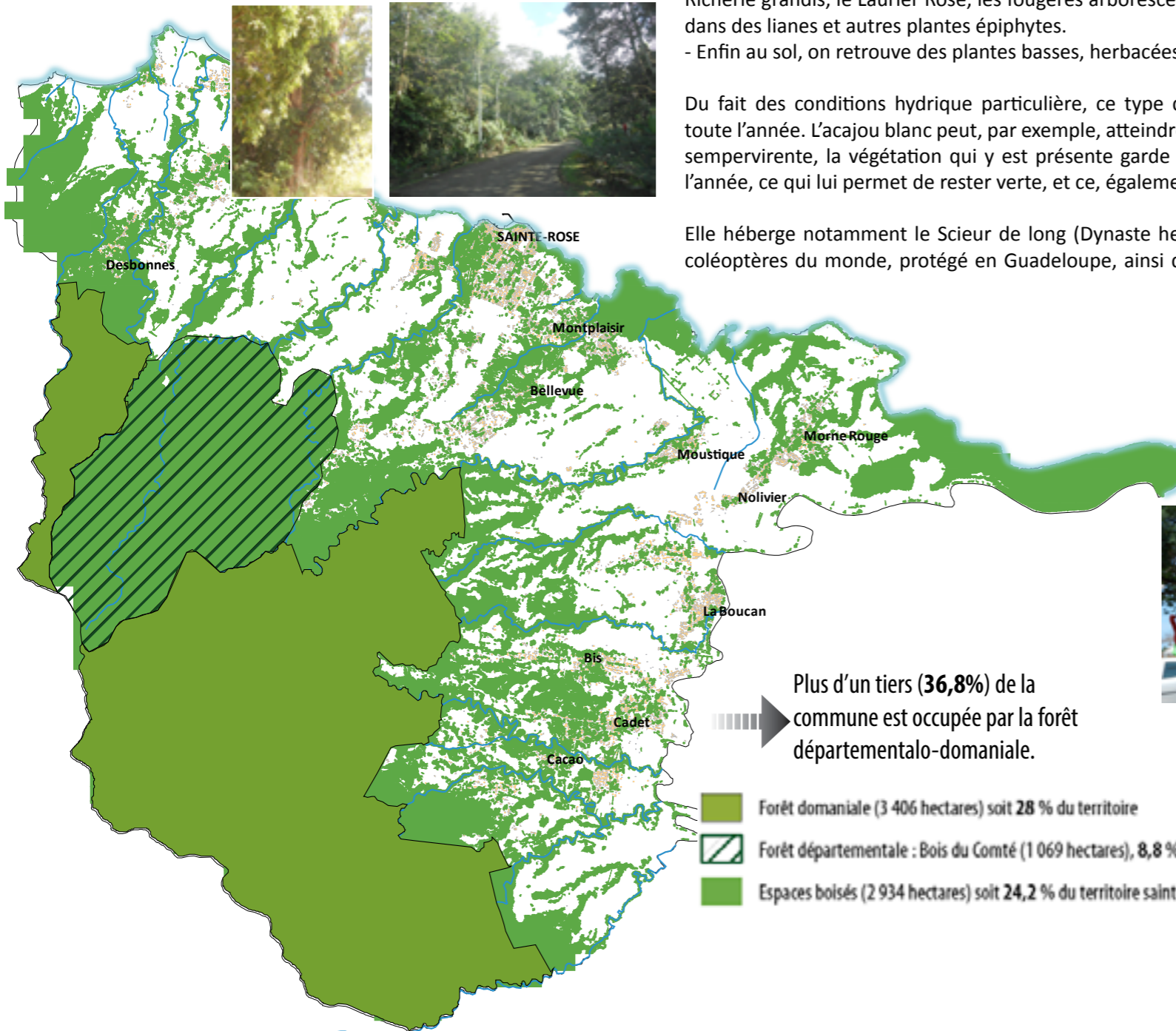
La forêt départementalo-domaniale est essentiellement composée par une végétation caractéristique de la forêt ombrophile ou forêt humide.

Celle-ci s'étend principalement entre 300 et 1000 mètres d'altitude. Dense, luxuriante et riche, elle abrite un grand nombre d'espèces végétales et animales sur différents étages:

- de 30 à 40 mètres : de grands arbres tels que les Gommier blanc (*Dacryodes excelsa*), les Acomat boucan (*Slonea caribaea*) ou encore les châtaignier forment l'étage supérieur.
- entre 6 et 10 mètres : on retrouve des arbres de tailles moyennes tel que le Marbri Richerie grandis, le Laurier Rose, les fougères arborescentes ... souvent enchevêtrés dans des lianes et autres plantes épiphytes.
- Enfin au sol, on retrouve des plantes basses, herbacées (balisier...)

Du fait des conditions hydrique particulière, ce type de forêt croît pratiquement toute l'année. L'acajou blanc peut, par exemple, atteindre 10 mètres en 10 ans. Forêt sempervirente, la végétation qui y est présente garde ses feuilles tout au long de l'année, ce qui lui permet de rester verte, et ce, également pendant la saison sèche.

Elle héberge notamment le Scieur de long (*Dynaste hercules*), l'un des plus grand coléoptères du monde, protégé en Guadeloupe, ainsi que le Pic-Noir ou Toto Bwa



Plus d'un tiers (36,8%) de la commune est occupée par la forêt départementalo-domaniale.

(*Melanerpes lherminieri*) seul oiseau endémique.

#### Forêt d'altitude

Moins prégnante sur le territoire sainte-rosien, elle est caractérisée par des altitudes hautes (souvent au-delà de 1 000 mètres) et des précipitations d'environ 5 000 mm/an. Battue par des vents forts, la végétation reste basse avec des ananas montagne, des mangles montagne, josé vrai ou encore du thym-montagne.

#### Château d'eau de la Guadeloupe

L'ensemble des cours d'eau de la Basse-terre prennent leur source au sein de cette forêt départementalo-domaniale, ce qui lui vaut son surnom de «Château d'eau de la Guadeloupe».

#### Enjeux

L'ONF, gestionnaire de cet espace, décline son programme d'aménagement selon plusieurs orientations :

- la protection et la préservation de la forêt : aucune intervention n'est prévue pour une majeure partie de la forêt se ce n'est de veiller au respect des limites ainsi qu'aux risques de défrichement

- l'accueil du public, les espaces forestiers les plus proches des agglomérations, et donc les plus fréquentés sont aménagés peu à peu dans l'objectif d'améliorer l'accueil, tandis que les sites déjà existants sont entretenus

- production de bois (Mahogany, laurier rose)

Le secteur du Bois du Comté quant à lui est divisé en deux axes de gestion. La partie inférieure est desservie et cultivée tandis que la partie supérieure doit être préservée.

Aujourd'hui, la gestion et la propriété publique permettent de préserver ces espaces de manière efficace. Les orientations données par l'ONF doivent être retranscrites dans le zonage du PLU par une classification en zone naturelle avec ponctuellement la possibilité d'aménager les sites.

#### 3. Les arbres remarquables

Quelques arbres peuvent être désignés par leur remarquabilité sur Sainte-Rose : les trois flamboyants présents sur l'Esplanade de la Verdure de part et d'autre de l'office du tourisme, l'allée de cocotiers de la maison Aubéry.

#### Valeur écologique

Les arbres remarquables en milieu urbain sont autant d'écosystèmes qui accueillent l'avifaune et la microfaune caractéristiques des zones rurales et suburbaines (passereaux, Sucrier - *Coereba flaveola*, Rouge-gorge - *Loxigilla noctis*, Pipirite - *Tyrannus dominicensis*, etc.).

#### Enjeux

Outre l'apport en matière de diversité faunistique et floristique, ces arbres ou alignements d'arbres sont généralement chargés d'histoire. Ils véhiculent donc une identité sainte-rosienne et doivent par là être préservés.



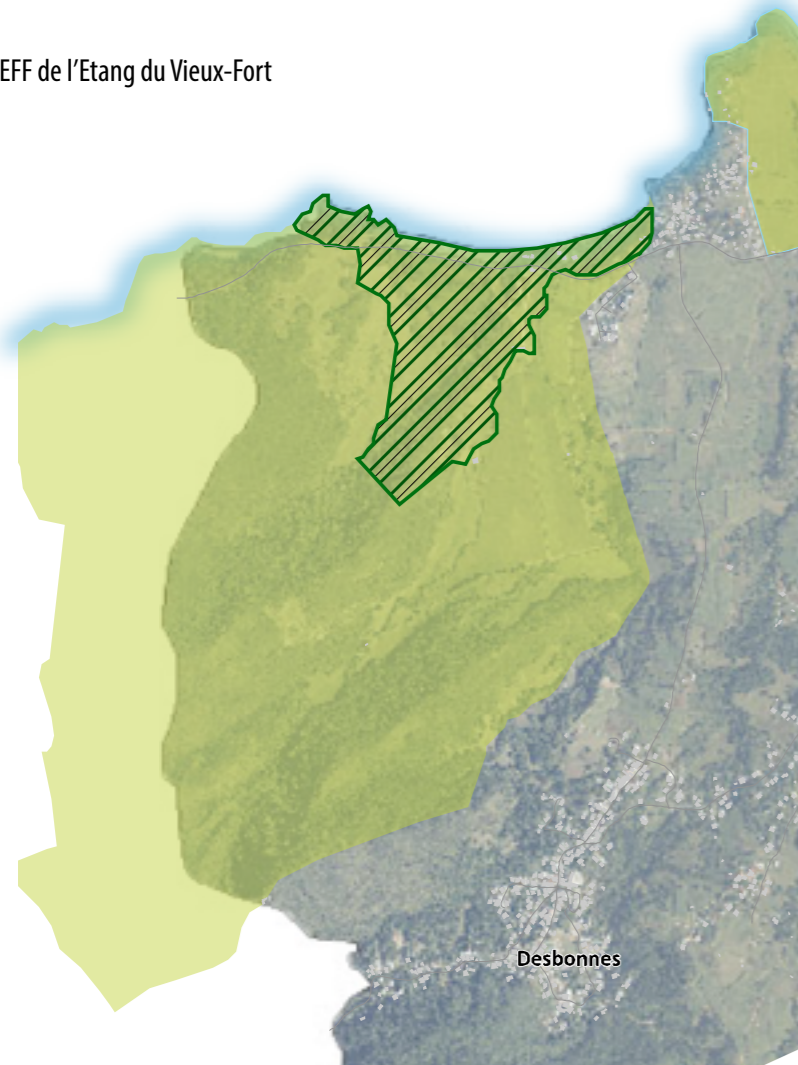
## 2. Présentation environnementale, paysagère et patrimoniale

### Espaces naturels et biodiversité

La Pointe Allègre : périmètre protégé au titre de l'article L146-6



ZNIEFF de l'Étang du Vieux-Fort



-  ZNIEFF de Type I Etang du Vieux-Fort (50 ha)
-  Périmètre L146-6 :
  - Piton de Sainte-Rose : 510 ha
  - Pointe Allègre : 58,4 ha

#### 4. La Pointe Allègre



Site de débarquement des premiers colons, la Pointe Allègre (58,4 hectares) bénéficie, au-delà de sa valeur historique, d'une valeur environnementale et agricole.

Elle est actuellement propriété du Conservatoire du Littoral (par transfert des droits de propriété de l'Agence des 50 pas géométriques) sur sa bande littorale de 81,20 mètres et du Conseil Général.



#### Valeur écologique

##### Forêt xérophile

Egalement appelée forêt sèche ou semi-décidues, elle se situe principalement sur les littoraux et les secteurs à faible altitude. Caractérisée par de faibles précipitations, moins de 2 mètres par an, et par une période de sécheresse assez longue, la végétation s'est adaptée en perdant ses feuilles à ce moment.



Composée de deux strates, arbustives et arborée, ce type de forêt a subi de nombreuses dégradations d'origine anthropique. Ainsi, aujourd'hui, elle est principalement composée d'une végétation basse et broussailleuse : raisinier bord de mer, catalpa, mancenillier, acacia, campêche...

##### Beach rocks

Formations géologiques, les beachs rocks ou grès de plage sont des roches sédimentaires qui se constitue en dalles plus ou moins épaisses sur la plage au niveau de la zone de déferlement des vagues. Phénomène qui se rencontre fréquemment dans les mers coralliennes, ces beachs rocks permettent d'atténuer les vagues et donc de préserver, en partie, le trait de côte soumis à l'érosion.



A noter également que le site de la Pointe Allègre ainsi que la plage de Cluny sont des lieux de pontes des tortues.

#### Enjeux

Détruite en grande partie par les défrichements lors du débarquement et des débuts de la colonisation, la végétation de cet espace, et la faune et la flore qu'il abrite, continue aujourd'hui à être menacé.

En effet, l'urbanisation spontanée et illégale (une dizaine d'unités bâties à l'heure actuelle) ainsi que le surpâturage entraînent des dégradations fortes de la Pointe Allègre.

Raison pour laquelle elle est aujourd'hui protégée au titre de l'article L146-6 comme espace naturel remarquable. Celui-ci permet d'affirmer la valeur environnementale et le degré de sensibilité de cet espace en le préservant. Toutefois des aménagements légers peuvent être prévus pour la gestion voire la promotion et l'ouverture au public des lieux.



Par ailleurs, une procédure en concertation (CANBT, Conseil Général, Commune, Conservatoire du littoral, chambre d'agriculture, PNG, ONF et Lyannaj Nord Basse-Terre) a été lancée début septembre 2013 afin de régulariser certaines habitations tout en permettant la préservation de la valeur paysagère du site.

Un sentier longe la côte de la Pointe Allègre en reliant la plage de Cluny à la plage des Amandiers, il sert de support à la mise en valeur des lieux et pourrait également constituer une base pour sensibiliser les touristes.

Enfin, si le surpâturage participe aux dégradations du site, encadré, il permet d'entretenir les lieux. Par ailleurs, la pâturage de la Pointe allègre revêt une forte dimension identitaire.

#### 5. ZNIEFF de Type I de l'Étang du Vieux-Fort

L'étang du Vieux-fort situé à l'ouest du territoire sainte-rosien fait partie d'un ensemble classé L146-6 plus large qui englobe le piton de Sainte-Rose et déborde sur la commune de Deshaies.

D'une superficie de 50 hectares, la ZNIEFF de l'Étang du Vieux Fort a débuté en 1998. Celle-ci comprend également le cordon littoral qui sépare l'étang de la mer.

ZNIEFF de Type I, elle présente une superficie restreinte et une homogénéité écologique et abrite au moins une espèce rare ou menacée.

Le conservatoire du littoral possède la bande littorale de 81,20 mètres (anciennement gérée par l'agence des 50 pas géométriques).

#### Valeur écologique

Cette ZNIEFF de type I abrite un grand nombre d'espèces arborescentes parmi lesquelles le sapote bâtard (*Morisonia americana*), le palétuvier blanc et le raisinier rouge. On retrouve des courbarils, bois de hêtres ainsi que des raisiniers grandes feuilles dans les prairies des alentours de l'étang.

De plus, ce site constitue un lieu de nourrissage pour une importante quantité d'oiseaux (Kio, héron garde-boeufs, poule d'eau...). On y relève également des traces de racoons et d'iguane antillais (premières observations de cette espèce dans le Nord Basse-Terre).

Ces espèces sont aujourd'hui protégées en Guadeloupe.

#### Enjeux

A travers l'urbanisation, mais également la forte fréquentation touristique pas ou peu encadrée ainsi que l'activité de la carrière en amont de cette zone, une dégradation des lieux a pu être observée.

Cet espace conserve cependant un intérêt écologique important qu'il convient de maîtriser d'autant plus que le bois littoral possède une fonction protectrice des côtes exposées aux vents et à l'érosion marine.

Cet espace peut également servir de support à un tourisme vert en le reliant aux espaces naturels proches d'ores et déjà identifiés (Pointe Allègre notamment) à l'aide de sentiers pédagogiques...

## 2. Présentation environnementale, paysagère et patrimoniale

### Espaces naturels et biodiversité

#### 6. La plaine et les vallons agricoles



Vallons agricoles canniers sur les hauteurs du Comté de Lohéac

La topographie couplée à des sols fertiles ainsi qu'à des conditions climatiques favorables ont permis l'implantation sur ce territoire d'une activité agricole encore très prégnante aujourd'hui. Celle-ci s'inscrit principalement sur la vaste plaine orientale de la commune ainsi que sur les vallons suite à des défrichements progressifs du couvert forestier des hauteurs.

##### Valeur écologique

Ces espaces hautement agricoles et donc fortement domestiqués ont vu leur valeur écologique fortement diminuer. La monoculture de la canne à sucre accentue encore ce phénomène. Par ailleurs, l'absence de haies délimitant les parcelles constitue un obstacle fort au déplacement des espèces. Cependant, ce n'est pas seulement le type de culture qui va déterminer la richesse faunistique et floristique, mais également le mode de culture (agriculture raisonnée, biologique, fortement mécanisée ou non...)

Sur ces espaces, la présence de la biodiversité s'exprime essentiellement au niveau des ravines et de leurs abords.

Cette domestication agricole n'est pas uniquement négative d'un point de vue écologique. La canne à sucre par son système racinaire, qui peut s'enfoncer jusqu'à 6 mètres, maintient les sols et contribue fortement à lutter contre le phénomène d'érosion. Sa couverture permet également de protéger les sols des impacts de la pluie et ralentit la vitesse des écoulements lors de fortes précipitations qui pourraient avoir des conséquences fortes sur l'environnement alentour.

##### Enjeux

Ici l'enjeu n'est pas tant de remettre en cause des espaces agricoles qui ont, par ailleurs, une forte valeur identitaire et économique, que d'entamer une réflexion sur les modes de culture et la manière de favoriser l'enrichissement de la biodiversité dans ces espaces : diversification, agriculture raisonnée, mise en jachère...

A l'heure actuelle, la majeure partie de ces espaces sont protégés par une classification en zone agricole au POS.

#### 7. La nature en ville

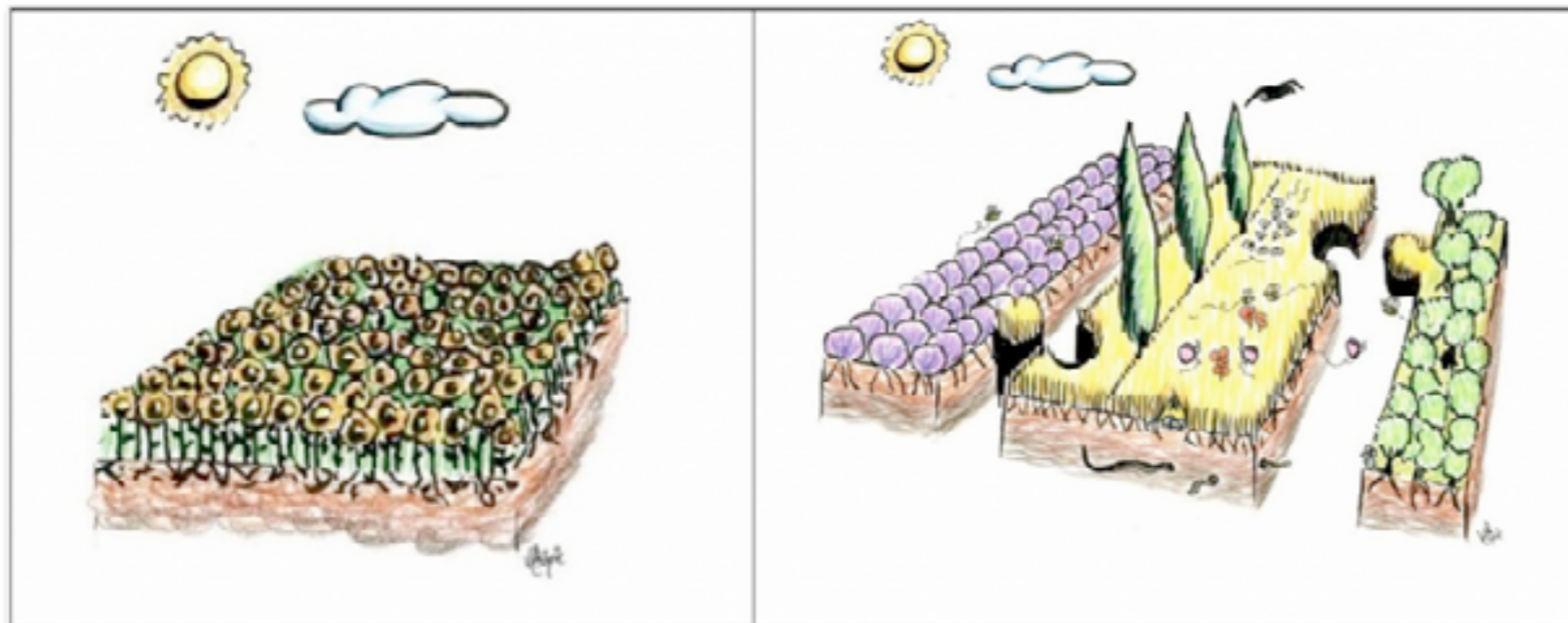
Le bourg de Sainte-Rose est caractérisé par une forte empreinte végétale. La traversée du noyau urbain par les ravines favorise le maintien d'espaces verts qui s'imposent sur des largeurs variables le long des cours d'eau que sont la rivière Viard à l'Est et la rivière Salée à l'Ouest. Ces grandes coupures vertes s'ajoutent à une ambiance végétale assez forte qui témoigne de l'identité rurale du territoire.

##### Valeur écologique

Il y a encore peu de connaissances et d'études sur la biodiversité présente en milieu urbain. Cependant, une étude réalisée en Suisse sur la ville de Zurich révèle la présence de nombreuses espèces diversifiées au sein de la ville. En effet, le milieu urbain favorise la création de multiples espaces présentant des systèmes très divers : friches, ravines, parc... qui facilitent alors le développement de multiples espèces différentes.

##### Enjeux

Souvent considérée comme source de nuisances, la nature sauvage, plus encore que la nature contrôlée, peut être réintroduite au sein de la ville (prairie en gestion différenciée sur l'esplanade de la Verdure, maintien des deux rivières Viard et Salée...). Celle-ci possède de multiples avantages tels que l'atténuation de l'impact du bourg comme obstacle aux continuités écologiques, la participation à une véritable qualité du cadre de vie (paysages urbains visuellement plus agréables, confort thermique, gestion des eaux pluviales, participation au dynamisme et l'attractivité d'un territoire). Ainsi les haies de Bougainvilliers de part et d'autre de la route nationale 2 lorsqu'on entre dans le bourg de Sainte-Rose participe largement à la qualité visuelle de cette entrée de ville. Par ailleurs, la nature en ville constitue un très bon levier de sensibilisation des populations aux questions environnementales et pourrait donc s'insérer au sein d'une politique en faveur du développement du tourisme vert sur le territoire.



Deux représentations contrastées de ce qu'est un agroécosystème. Dessins V. Lelièvre ©

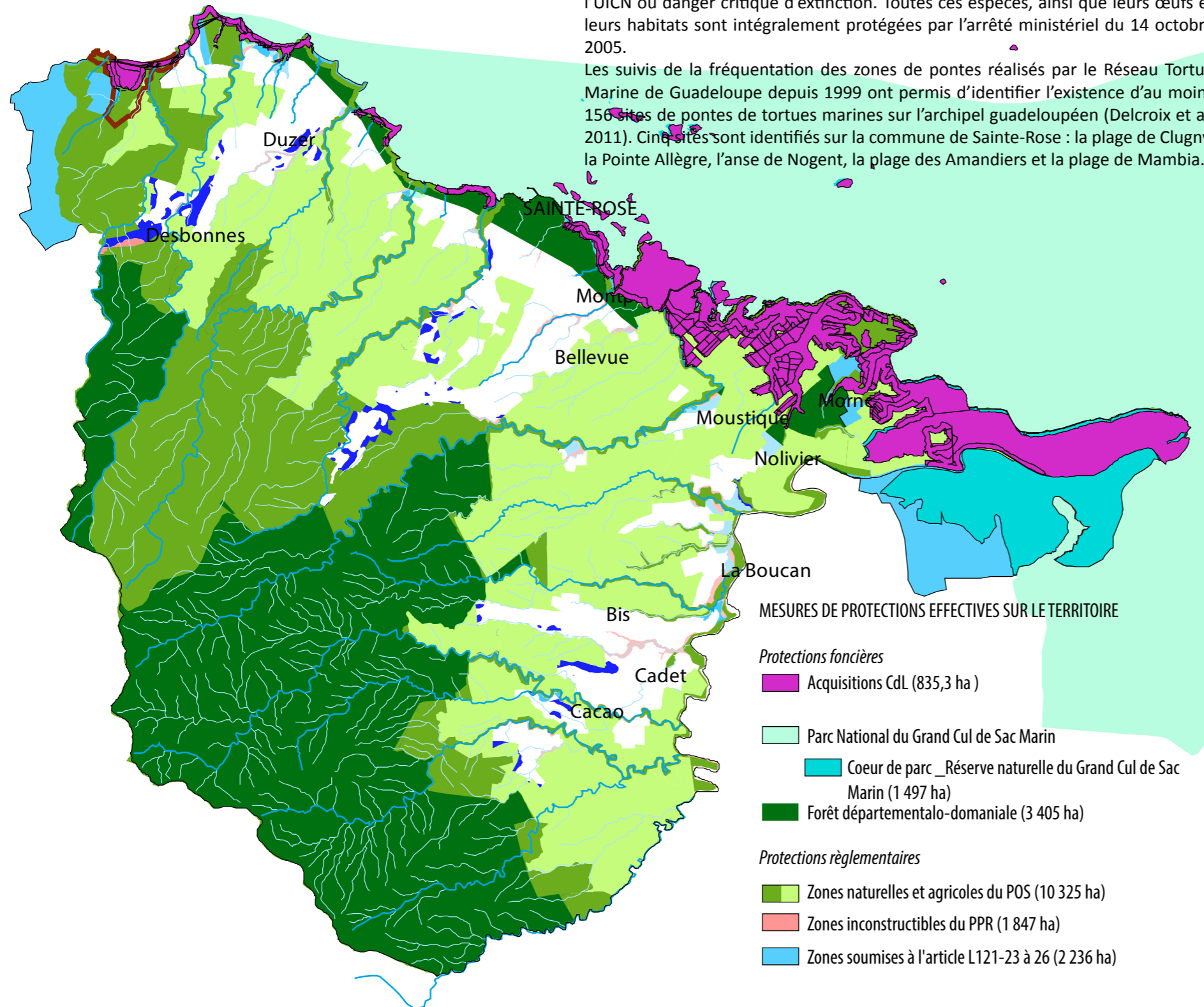
## 2. Présentation environnementale, paysagère et patrimoniale

### Espaces naturels et biodiversité

#### 8. Sites de ponte des tortues marines

Trois espèces de tortues marines sont observées sur les plages de Guadeloupe pendant la saison de ponte : la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) et la tortue luth (*Dermochelys coriacea*). Deux autres espèces viennent s'alimenter dans les eaux guadeloupéennes mais ne s'y reproduisent pas : la tortue caouanne (*Caretta caretta*) et la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*). Toutes ces espèces de tortues marines sont classées en danger d'extinction par l'UICN ou danger critique d'extinction. Toutes ces espèces, ainsi que leurs œufs et leurs habitats sont intégralement protégés par l'arrêté ministériel du 14 octobre 2005.

Les suivis de la fréquentation des zones de pontes réalisés par le Réseau Tortue Marine de Guadeloupe depuis 1999 ont permis d'identifier l'existence d'au moins 156 sites de pontes de tortues marines sur l'archipel guadeloupéen (Delcroix et al. 2011). Cinq sites sont identifiés sur la commune de Sainte-Rose : la plage de Clugny, la Pointe Allègre, l'anse de Nogent, la plage des Amandiers et la plage de Mambia.



#### 9. Des espaces naturels protégés

L'ensemble des espaces naturels précédemment cités font l'objet de mesure de protection plus ou moins fortes.

On distingue donc une protection forte où l'inconstructibilité est totale, excepté pour quelques aménagements qui correspondent à des équipements légers de gestion ou de découverte des sites, d'une protection plus légère où les activités sont possibles mais réglementées.

Enfin seulement 10 à 15 % du territoire n'est soumis à aucune prescription, ces zones doivent donc être privilégiées pour l'extension de l'urbanisation.

##### Des mesures de protections fortes

Près de la moitié du territoire sainte-rosien bénéficie de protections fortes. La forêt départementalo-domaniale peut faire l'objet d'une valorisation en sylviculture, toutefois sur Sainte-Rose celle-ci, classée en zone naturelle au POS, exclut toute activité de production. Seuls sont autorisés les aménagements légers liés aux sentiers de randonnées. Il en va de même pour les secteurs classés en espaces naturels remarquables au titre de l'article L146-6 (Pointe Allègre, Piton de Sainte-Rose et coeur du parc national). Par ailleurs, ce coeur de parc, en plus d'une interdiction générale de construction, suppose une réglementation forte en matière d'usage touristique : restriction d'utilisation du moteur, de l'ancrage, interdiction de prélever ou introduire des espèces végétales ou animales...

Le CERL est propriétaire de plus de 900 hectares sur le territoire de Sainte-Rose. Il définit donc les modes de gestion de ces sites qui consistent selon la fragilité de cet espace à sauvegarder les sites tout en permettant l'ouverture au public.

L'ensemble de ces sites est compris dans les zones naturelles du POS de 1999, qui recouvrent également les abords des rivières et ravines et la bande littorale des 50 pas.

##### Une protection allégée autorisant les activités et l'exploitation des sols

Le Bois du Comté, forêt départementale, est partiellement exploitable sur sa partie basse avec l'exploitation de mahogany et de laurier rose.

Les zones agricoles (NC) du POS constituent près d'un tiers du territoire, sur lesquelles les extensions mesurées des constructions existantes et les constructions liées aux activités agricoles.

Une bande littorale située entre la plage de Clugny et celles des Amandiers dispose de la possibilité de construire des équipements liés aux activités nautiques et sportives nécessitant la proximité de la mer ou d'un plan d'eau.

#### 10. Des espaces naturels protégés

Les zones humides sur le territoire de Sainte-Rose se retrouvent essentiellement sur la plaine de Morne-Rouge et en arrière de la plage de Clugny.

Elles font l'objet d'un inventaire spécifique, en annexe, retraçant leur localisation, les parcelles concernées ainsi que les atteintes portées à ces zones humides.

## 2. Présentation environnementale, paysagère et patrimoniale

### Des paysages caractéristiques de l'unité Nord Basse-Terre



L'atlas des paysages de Guadeloupe place Sainte-Rose dans l'**unité paysagère**<sup>1</sup> « Territoire cannier du Nord Basse Terre » avec la majeure partie de la commune du Lamentin.

Elle regroupe différentes caractéristiques observées sur l'ensemble de ces deux communes :

- des vocations agricoles fortes avec une prédominance de la culture cannière :
  - > des vallons canniers sur les secteurs occidentaux de Sainte-Rose
  - > une vaste plaine cannière sur la partie basse de la Grande Rivière à Goyaves
- un couvert forestier aux reliefs accidentés sur les hauteurs
- un littoral en deux temps avec des mangroves et zones humides à l'est et des plages sablonneuses et beach rocks à l'ouest du bourg
- un pôle urbain fort autour du bourg de Sainte-Rose qui structure les paysages ruraux

#### 1. Des paysages agricoles

L'unité paysagère du Nord Basse-Terre est fortement marquée par l'activité humaine et notamment par la transformation des espaces en zones agricoles. Malgré quelques parcelles de banane ou d'ananas, la culture cannière reste prédominante au sein de cette unité.

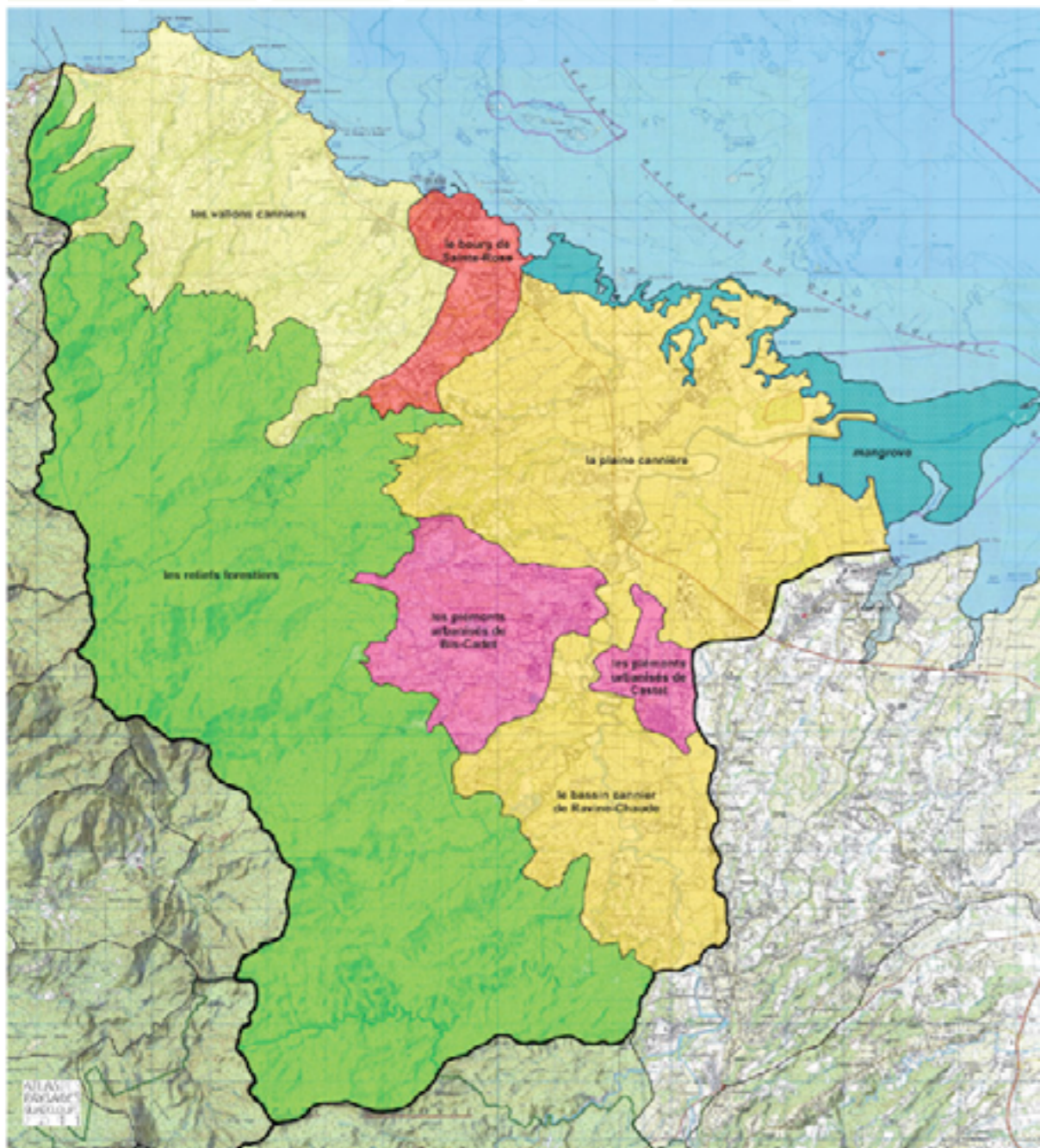
Celle-ci est historique, car cultivée dès le début du 18<sup>ème</sup> siècle, mais également très actuelle. L'usine Bonne-Mère ou encore les distilleries Séverin et Reimonencq constituent des traces vivantes de cette activité auxquelles viennent s'ajouter les vestiges de ce passé : usine du Comté de Lohéac, Aqueduc de Nogent...

Les systèmes d'irrigation par canaux et d'acheminement par voie de chemin de fer ont, par contre, pratiquement disparus visuellement des paysages actuels de la commune. On les retrouve parfois au détour de la morphologie d'un quartier sans pouvoir retracer leur chemin. Du fait d'une topographie variable, ces paysages agricoles se déclinent en deux secteurs distincts.

- Les vallons canniers s'inscrivent dans une zone régulièrement vallonnée du Nord-Ouest du territoire. Ces vallons entrent en contact direct avec le couvert forestier des hauteurs. Ce boisement ne se poursuit que le long des ravines et rivières. Au sein de ce secteur, les quelques routes principales se situent généralement en crête le long desquelles se déroule une urbanisation linéaire.

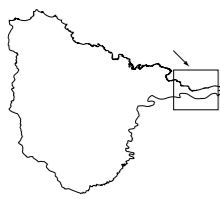
- La topographie plane de l'est du territoire est marquée par la présence de la Grande Rivière à Goyaves. La culture cannière se ressent d'autant plus sur ce secteur, désigné comme plaine cannière par l'atlas des paysages. Les cours d'eau rarement accompagnés par un cortège arboré continu, que l'on retrouve sur les vallons canniers, restent peu visibles au milieu des champs de canne. Seuls les rares franchissements permettent de les appréhender directement (pont de la Boucan pour la Grande rivière à Goyaves par exemple).

Plus concentrée qu'au sein du secteur des vallons canniers, l'urbanisation se regroupe, ici, en petits pôles le long de la RN2. Excepté pour la RN2, ces pôles sont desservis par un réseau routier réduit à sa plus simple expression qui se termine en chemins agricoles déployés dans les champs de canne.



Source : Atlas des paysages de l'Archipel Guadeloupe, Région Guadeloupe, DEAL Guadeloupe

<sup>1</sup> : « une portion de territoire au sein de laquelle les composantes spatiales, les ambiances, les perceptions sociales et les dynamiques paysagères présentent une homogénéité et une singularité, se distinguant ainsi des portions de territoire voisines par l'absence, l'organisation ou les formes de ces caractères identitaires » ( Source : Atlas des paysages de l'Archipel Guadeloupe, Région Guadeloupe, DEAL Guadeloupe )



## 2. Présentation environnementale, paysagère et patrimoniale

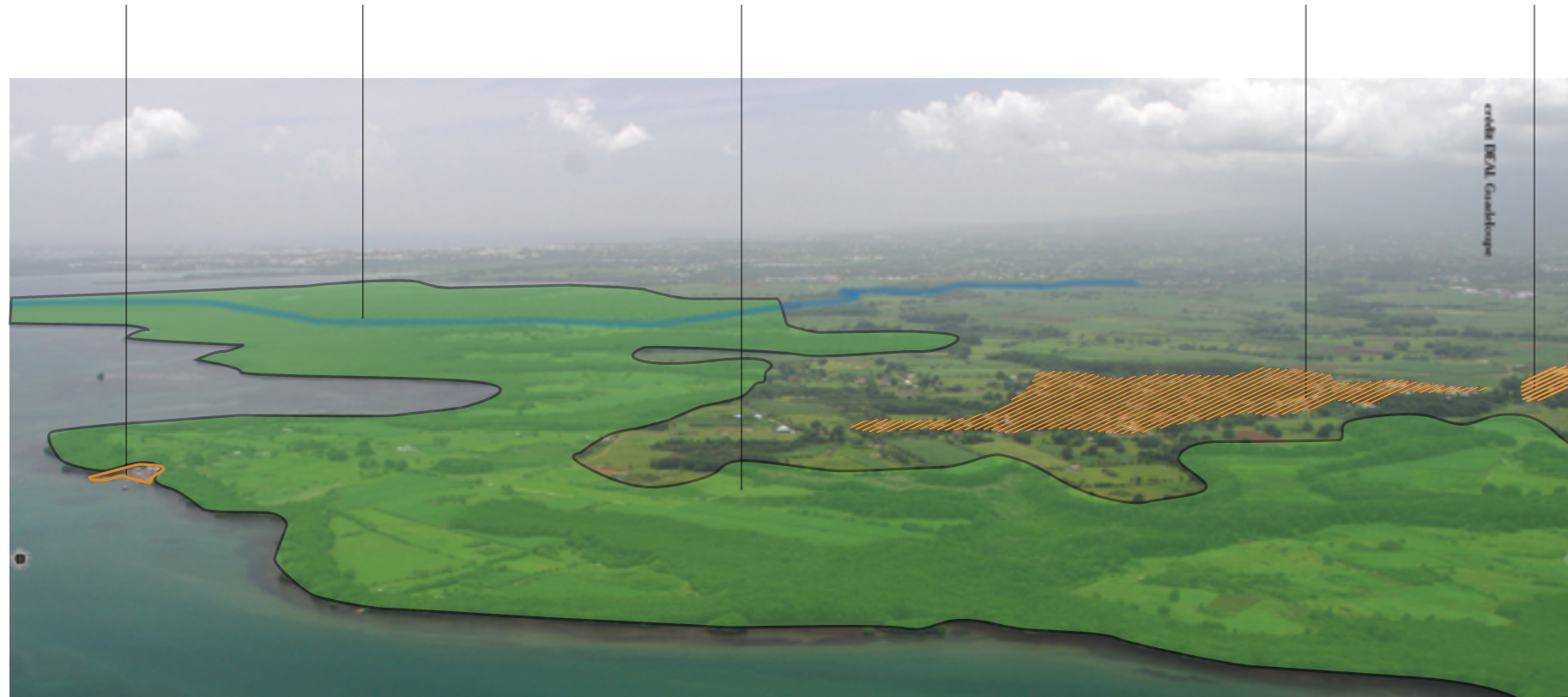
### Des paysages caractéristiques de l'unité Nord Basse-Terre

Port de Morne-Rouge

Grande rivière à Goyaves

Zone humide sur le littoral de la plaine cannière

Urbanisation peu structurée : Morne-Rouge et Nolivier



#### 2. Des paysages naturels prégnants

##### Zones humides

Un rideau de mangrove longe le littoral de la plaine cannière et s'étend au niveau de l'embouchure de la Grande rivière à Goyaves. Couplée à la forêt marécageuse en arrière et aux prairies humides autour de Morne-Rouge, cette mangrove forme une vaste zone humide qui se dissout progressivement au milieu des champs de canne de la plaine cannière.

Contrairement aux pôles identifiés de la plaine cannière, sur ce secteur l'urbanisation présente un aspect peu structuré, entre le quartier de Morne-Rouge et la zone artisanale et commerciale de Nolivier, polarités floues reliées par une forme d'urbanisation linéaire. Seul le port de Morne Rouge reste isolé à l'extrémité d'une route au milieu de la mangrove.

##### Hauteurs forestières

Le couvert forestier sur les hauteurs constitue une trame de fond commune à l'ensemble de l'unité paysagère tant en arrière de la plaine cannière que des vallons canniers. Seul le Piton de Sainte Rose, surplombé d'une antenne relais à l'extrême ouest du territoire, propose un repère visuel. Ce couvert forestier est homogène d'un point de vue végétation avec principalement une couverture par de la forêt ombrophile. Si ce paysage représentait la majeure partie du territoire à l'origine, il est aujourd'hui repoussé sur les reliefs accidentés.

Encore très sauvage aujourd'hui (hors sources de Sofaïa et traces de randonnées), ce territoire n'est parcouru que par quelques routes forestières. Ce secteur est innervé par de nombreux cours d'eau alimentant les rivières du secteurs et notamment les affluents de la Grande Rivière à Goyaves.

##### Littoral occidental

Si le littoral sainte-rosien est formé, sur sa partie orientale, par des zones humides et mangroves, il apparaît sous forme d'une succession de plages de sables jaunes, de petites falaises enrochées et de beachs rocks à l'ouest du Bourg. Parmi lesquels la plage de Cluny qui se situe à l'extrême ouest du littoral sainte-rosien. Longée par le RN2 sur une grande partie, elle se donne à voir aux passants et revêt ainsi une dimension touristique en plus de sa valeur paysagère. Site de ponte pour les tortues et cordon dunaire au devant de l'étang du Vieux-fort, elle possède également une fonction écologique forte.

Moins visible sur l'autre bord de la RN2, la zone humide de l'étang du Vieux-fort participe à la diversité des ambiances des lieux.

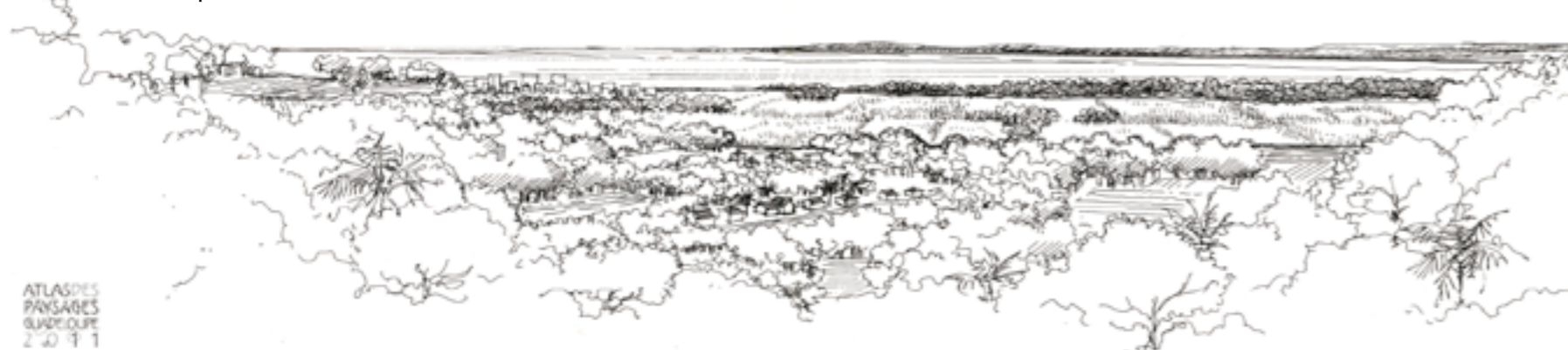
La Pointe Allègre, espace naturel d'importance sur ce territoire, est composée de vastes prairies rases parsemées de bosquets isolés lui conférant un aspect sauvage. Dotée d'une ouverture visuelle très large et d'une ambiance de pâturage, un sentier parcourt la côte pour le plaisir visuel des randonneurs.

##### Ouverture visuelle orientée vers le Grand Cul de Sac Marin

Si les percées visuelles apparaissent clairement sur les secteurs ouest de la commune, tant depuis la RN2 qui suit le trait de côte que depuis les reliefs, elles sont moins présentes au sein de la plaine cannière. Les rares ouvertures visuelles s'effectuent dans l'axe restreint des voies en direction de la mer ou de la montagne. La période de l'année joue également puisqu'elle va déterminer la hauteur des cultures et donc accentuer les fermetures visuelles. On parle de saisonnalité des paysages.

C'est depuis les hauts reliefs que les ouvertures visuelles se déploient aux visiteurs.

Ouverture visuelle depuis les hauteurs de Sainte-Rose sur le Grand Cul de Sac Marin



Source : Atlas des paysages de l'Archipel Guadeloupe, Région Guadeloupe, DEAL Guadeloupe

Anse de Noqent



Plage de Cluny



## 2. Présentation environnementale, paysagère et patrimoniale

### Des paysages caractéristiques de l'unité Nord Basse-Terre

La rue Sainte Rose de Lima, l'âme d'un quartier anciennement dynamique



Dents creuses au sein du Bourg



La place Tricolore forme, avec la Rocade, la nouvelle centralité



Rares percées visuelles sur la mer



### 3. Les paysages urbains

#### *Le Bourg de Sainte-Rose : un pôle affirmé*

A la jonction entre les vallons canniers des secteurs de la Ramée et de l'Espérance et de la plaine cannière de Léotard, le Bourg fait également figure de transition entre un littoral de mangrove à l'est et de façades rocheuses à l'ouest.

Ce bourg présente plusieurs ambiances selon l'ancienneté des lieux. On retrouve autour de la rue Sainte Rose de Lima, l'âme d'un quartier anciennement dynamique dont les bâtiments remarquables implantés sur ces abords peuvent témoigner.

Cette attractivité a suivi les déviations successives de la route nationale pour se porter sur les abords de l'actuelle rue de la Rocade. Au-delà de ce secteur, on entre dans l'ambiance plus paisible et résidentielle des zones pavillonnaires.

Le rapport harmonieux que la ville et l'homme entretiennent avec le Grand Cul de Sac est donc d'abord paysager. Les constructions du centre ancien s'inscrivent, sans désordre, dans les lignes de ce grand talus et semblent épouser les lignes naturelles jusqu'à plonger dans l'eau. La situation perchée du bourg offre des perspectives paysagères très intéressantes qui renforcent cette perception d'harmonie avec le littoral et le grand cul de sac. On déplore cependant la rareté des percées visuelles offrant aux habitants et aux passants des points de vues sur la mer depuis la ville.

L'âme de Sainte-Rose semble être inscrite dans ce bourg dont la valeur intrinsèque, le charme, tendent à s'effacer avec les maisons qui vieillissent (ruines) ou qui disparaissent (dents creuses)...

Les hauteurs de Bis



Les habitations parsemées en piémont sur Duportail, Bône et Cacao



#### *Les piémonts urbanisés de Bis et Cadet*

Ces secteurs urbains s'implantent au bas des reliefs accidentés en arrière de la plaine cannière orientale. Atypique au sein de l'unité par l'absence d'agriculture, on y retrouve une urbanisation offrant une trame lâche mais très étendue et présentant de nombreux interstices boisés. Cette urbanisation s'installe sur les abords d'un réseau viaire dense formé de nombreuses petites routes.

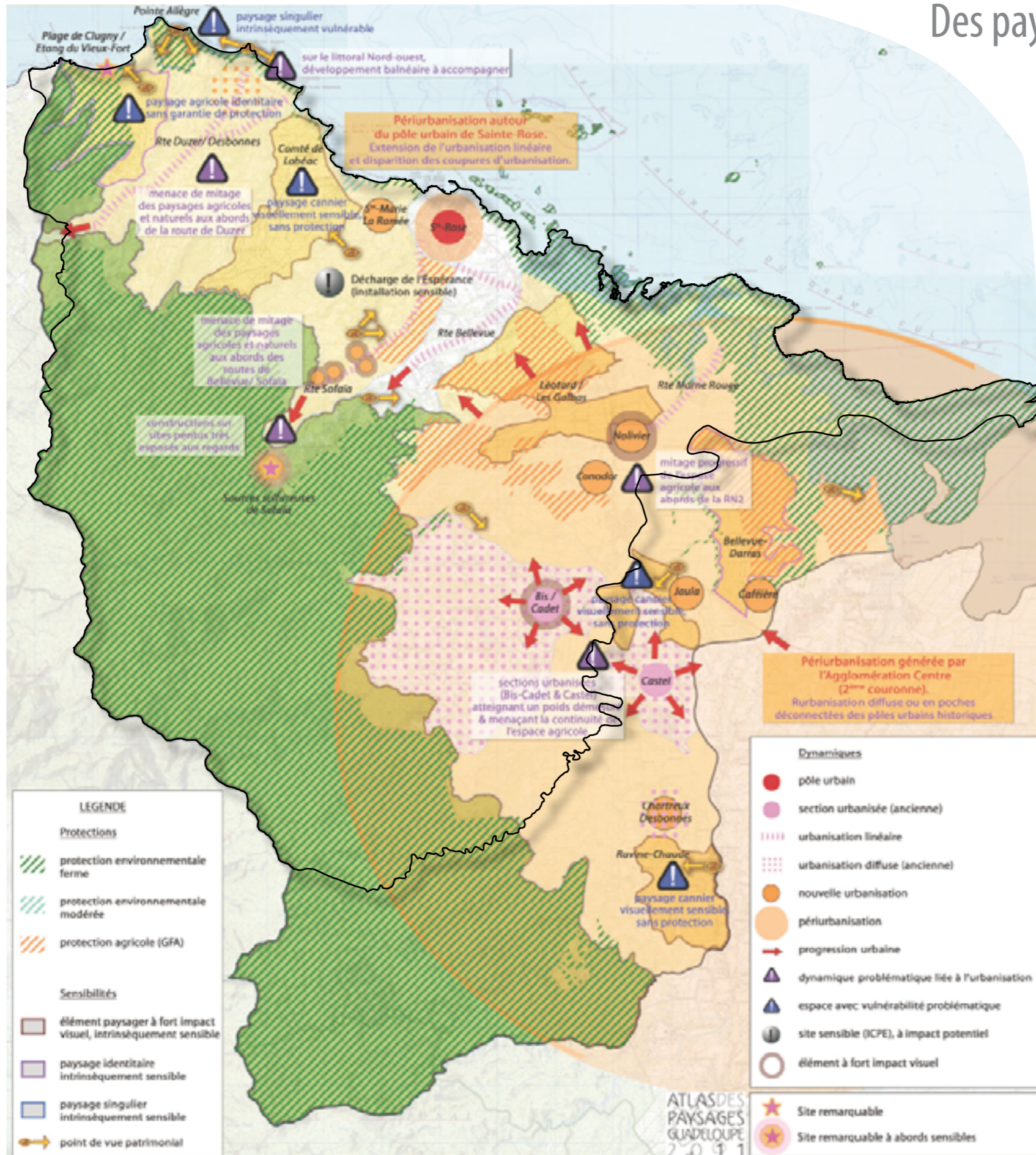
Sections anciennes, elles sont issues de concessions foncières, un temps cultivées, mais rapidement bâties au vu des difficultés mécaniques que présentaient les terrains.

On retrouve sur les hauteurs et les sections les plus anciennes un habitat traditionnel, peu dense et peu structuré tandis que les sections basses s'organisent autour d'opérations de logements plus denses.

Ces secteurs entrent en résonance avec le quartier de Castel, situé sur l'autre bord de la Grande Rivière à Goyaves, et forment ainsi un entonnoir menaçant la continuité du bassin de cannier de Ravine Chaude avec la plaine cannière.

## 2. Présentation environnementale, paysagère et patrimoniale

### Des paysages caractéristiques de l'unité Nord Basse-Terre



#### 4. Enjeux paysagers

Les principaux enjeux paysagers sur Sainte-Rose sont liés à l'urbanisation grandissante. D'une part, une urbanisation linéaire tout au long des routes constitue un obstacle visuel pour la perception des paysages (Duzer, Desbonnes, Bellevue). D'autre part, on observe des discontinuités urbaines provenant d'un mitage important du territoire par des zones d'habitat pavillonnaire (Bis, Cadet, Bois Rada, Duportail).

Ces modes d'urbanisation entraînent de véritables difficultés d'intégration paysagère. La progression de la pression urbaine et foncière sur Sainte-Rose peut, si elle n'est pas encadrée, engendrer des phénomènes d'extension diffuse et de poches urbaines déconnectées qui nuiraient à la cohérence des paysages agricoles de cette unité paysagère. C'est le cas pour les secteurs de Bis et Cadet qui menacent d'entraver la continuité agricole entre le bassin de Ravine Chaude et la plaine cannière en aval de la Grande Rivière à Goyaves.

L'identité de cette unité paysagère tient beaucoup à la culture cannière. Toutefois, si celle-ci venait à subir de profondes mutations, les paysages agricoles intrinsèques à l'unité seraient menacés. Le maintien de la culture cannière assure donc l'intégrité de ces paysages.

Enfin, la forte identité et la qualité de ces paysages offre un réel potentiel de développement touristique : éco-tourisme autour de l'identité cannière, utilisation de la Grande Rivière à Goyaves comme base de loisir...

## 2. Présentation environnementale, paysagère et patrimoniale

### Éléments de patrimoine

Gendarmerie de Sainte-Rose (rue Grignan)



La Maison Blanche (Bord de Mer du Bourg)



Eglise (abords du cimetière, rue Sainte-Rose de Lima)



Dispensaire aujourd'hui : un bâtiment délaissé à mettre en valeur



La Mairie (Centre-bourg)



Ecole de Duzer (1945)

#### 1. Deux bâtiments remarquables de l'architecte Ali Tür (source Base Mérimée)

À l'heure actuelle, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a repertorié deux bâtiments remarquables que sont le dispensaire et la gendarmerie, tous deux situés dans la rue Grignan et construits par Ali Tür à la suite du cyclone de 1928.

Le dispensaire est édifié en 1932 pour 164 000 francs, il est le seul conservé en l'état sur l'ensemble de la Guadeloupe. Cependant, comme on peut le voir sur la photo ci-contre, il est dans un état qui nécessite rapidement une intervention.

La gendarmerie, quant à elle, a été construite en 1930 pour la somme de 405 000 francs. Bien qu'il ait été réhabilité, le parti général originel a été conservé. Il était prévu, en 2008, de démolir ce bâtiment mais il est à l'heure actuelle toujours existant.

Au regard des caractéristiques architecturales et historiques de ces deux bâtiments, il conviendrait de les inscrire dans les documents graphiques afin qu'ils puissent bénéficier d'une protection. En effet, on peut pour cela s'appuyer sur l'article L123-1-5 al. 7 qui explique que :

« Les zones U, AU, A et N sont délimitées sur un ou plusieurs documents graphiques.

Les documents graphiques du règlement font, en outre, apparaître s'il y a lieu :

h) Les éléments de paysage, les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique, et notamment les secteurs dans lesquels la démolition des immeubles est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir ;»

(source : Légifrance)

La commune est dotée d'un certain nombre de bâtiments qui pourraient éventuellement faire l'objet d'une classification :

- la Mairie construite en 1929 par l'architecte Gérard-Michel Corbin
- la Maison Blanche édifée en 1935 par l'architecte Ali Tur, elle a successivement servi de Mairie, d'école, de bureau de poste, de salles des fêtes ou encore de musée.
- l'école de Morne-Rouge qui a également été construite par Ali Tur reprend les caractéristiques globales chères à l'architecte : ventilation naturelle, ouverture des façades, protection des coursives et balcons par des auvents...
- l'école de Duzer inspirée des cases créoles traditionnelles
- l'abri routier de G.-M. Corbin qui marque l'entrée du Morne-Rouge
- l'église de Sainte-Rose qui s'élève sur les mêmes lieux depuis 1840, date à laquelle elle a été transférée. Elle s'effondre lors du tremblement de terre de 1843 et est reconstruite sur le même site.

## 2. Présentation environnementale, paysagère et patrimoniale

### Éléments de patrimoine



Habitation La Ramée (actuelle Maison des Artistes)



Maison principale de la distillerie Séverin



Vestiges l'usine du Comté de Iohéad : les caisses de cuisson du jus de canne (1930)

Terrain inscrit au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 1er octobre 2014



Source : Arrêté préfectoral n°2014-9079 DAC du 01 octobre 2014

### 2. De nombreux sites et monuments patrimoniaux témoins d'un passé agricole cannier fort

D'après un inventaire communal datant de 2009/2010, il existe un grand nombre de sites et monuments d'ordre patrimoniaux.

Si on remarque assez peu de vestiges de l'installation ou du passage de populations amérindiennes sur le territoire, le petit patrimoine correspond plutôt à l'âge d'or cannier de la commune.

En effet, de nombreux éléments témoignent d'un passé cannier florissant. On trouve à la fois les habitations ou ruines qui subsistent parsemées sur le territoire (habitation la Ramée, Distillerie Severin, Usine Bonne-Mère...) mais également l'ensemble des machines et infrastructures permettant de faire fonctionner les usines et sucreries (aqueduc, machines à vapeur, roue hydraulique...).

On retrouve ainsi l'habitation Séverin qui est construite sur une éminence permettant au propriétaire de jouir de la vue tout en surveillant la distillerie en contrebas.

L'habitation La Ramée témoigne de l'existence d'une sucrerie de près de 380 hectares, employant 135 hommes. Une case à paye, lieu où les ouvriers venaient percevoir leur salaire tous les 15 jours, les vestiges d'une machine à vapeur, d'un générateur et d'une locomotive également à vapeur, de caisses de cuisson et d'une roue hydraulique sont autant de preuves de cette histoire intimement liée à la canne à sucre.

Au milieu du lotissement de Plessis-Nogent s'élève un pan de l'aqueduc qui alimentait le moulin de la sucrerie Nogent et lui fournissait l'énergie nécessaire pour faire fonctionner les bâtiments industriels.

A noter également la présence d'une poudrière issue du XVIIIème siècle qui révèle le passé militaire de la Guadeloupe. Située sur la pointe Le Boyer, elle participait à la défense avec deux autres batteries localisées sur les pointes Madame et Saint-Pierre.

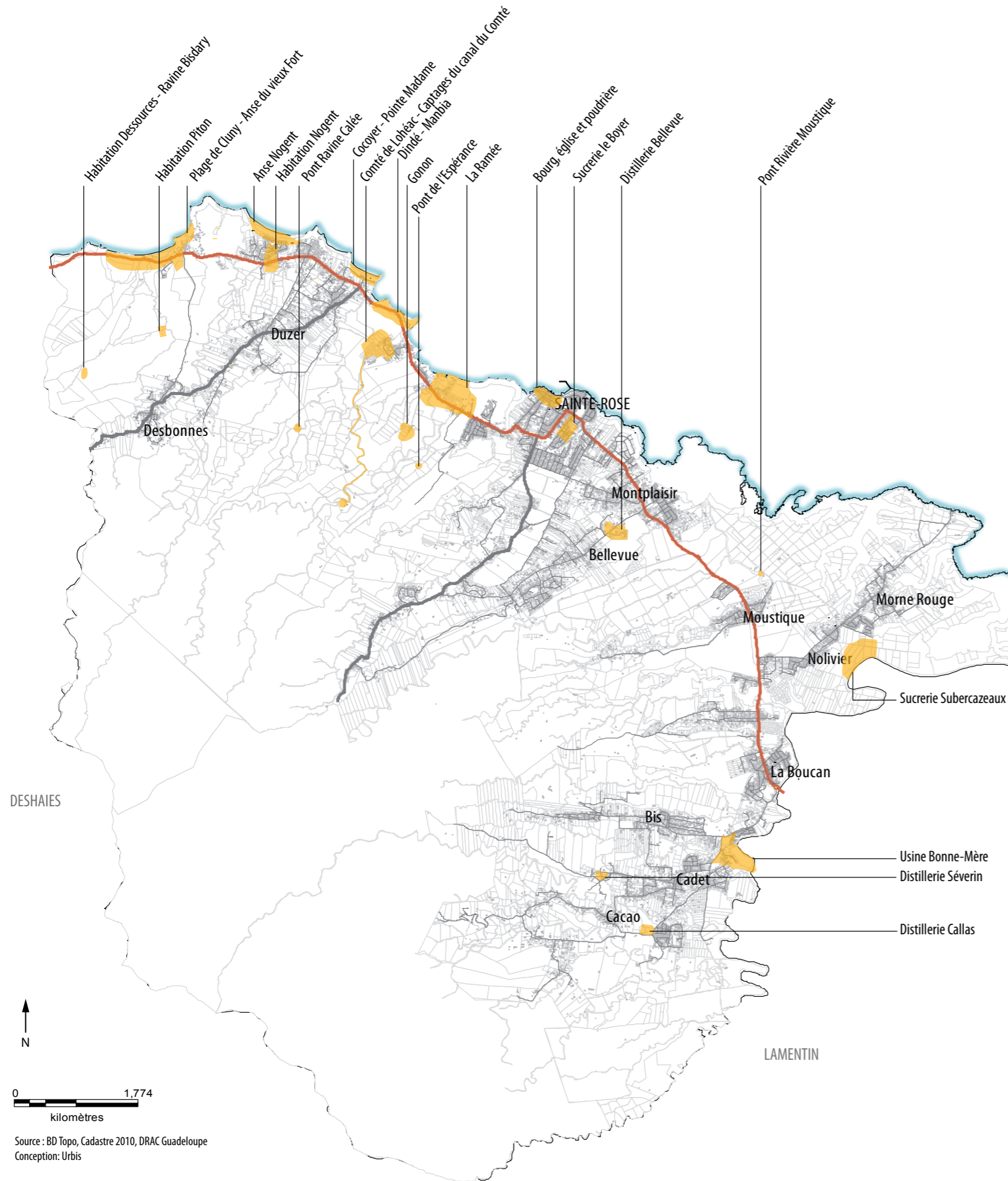
### 3. Un monument historique sur la commune

Un seul lieu est classé monument historique sur la commune. C'est un ensemble de blocs gravés, de polissoirs et le terrain d'assiette dans lequel ils sont situés, dans le lit de la rivière de la Ramée.

La présence de ces éléments patrimoniaux sur le territoire de Sainte-Rose a un impact sur le règlement. En effet, les articles L621-30 à L621-32 du Code du Patrimoine ainsi que les articles R621-92 à R621-96-17 du même code régissent la construction dans le périmètre des abords des monuments historiques.

## 2. Présentation environnementale, paysagère et patrimoniale

### Zonage archéologique



#### 1. Vingt et une zones à forte sensibilité archéologique réparties sur le territoire sainte-rosien

Les éléments du patrimoine archéologique sont définis dans la carte répertoriant les zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA) ayant une portée réglementaire.

Celles-ci, en se basant sur la synthèse de plusieurs facteurs (présence de sites archéologiques, découvertes d'éléments indiquant l'existence potentielle d'un lieu de vie amérindien, topographie caractéristique de l'installation de populations amérindiennes ...) déterminent des espaces sur lesquels les travaux d'aménagements de moins de trois hectares doivent être transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Elle déterminera alors les prescriptions archéologiques à mettre en place pour ces projets.

Concernant Sainte-Rose, l'arrêté préfectoral n°2005-1714 du 6 octobre 2005 définit 21 zones archéologiques de forte sensibilité représentées sur la carte ci-contre.

Elle s'appuie sur une abondance de vestiges existants sur la commune :

- la période amérindienne se retrouve principalement dans le zonage sur les espaces proches du rivage, les anses et plages (Plage de Cluny, Anse Nogent);
- la période coloniale a laissé au moins deux batteries (Pointe Boyer dans le Bourg et la Pointe Madame) ; mais également un certain nombre de bâtiments et d'ouvrages tels que l'église et les ponts de la Rivière Moustique et de la Ravine Calée.
- un grand nombre de zones dédiées au passé cannier : distilleries Callas, Séverin et Bellevue, usine Bonne-Mère, sucrieries Subercazeaux et Le Boyer, habitations Piton, Dessources et Nogent, les captages du canal du Comté de Lohéac...

D'ailleurs les quartiers de La Ramée et du Comté de Lohéac sont presque entièrement circonscrits dans ce zonage du fait de leur importance dans l'histoire de la culture cannière sur Sainte-Rose. Ils recèlent probablement de nombreuses traces de ce passé.

Il existe une présomption de présence d'éléments archéologiques pratiquement sur l'ensemble du centre-bourg. Ceci s'explique aisément par l'histoire de l'installation de la population et par la présence de plusieurs vestiges de la période coloniale.

### Perspectives d'évolution

#### Scénario sans la prise en compte du projet politique

La commune de Sainte-Rose est fortement exposée à des problématiques de nuisances d'ordres divers :

- Naturels (inondations fortes sur Morne Rouge par exemple, mouvement de terrain, séisme ...)
- Industriels (Usine Bonne Mère)
- Anthropiques (décharges sauvages, nuisances sonores issues du trafic routier sur la RN2...)

Le POS actuel confirme de nombreuses poches d'urbanisation sur les abords de la RN2. Il donnait par ailleurs la possibilité de construire dans des zones postérieurement classée en zone rouge (inconstructible) du PPR.

#### Scénario prenant en compte le projet politique

À travers son projet de PLU, la commune a souhaité contraindre strictement la construction dans les zones rouges du PPR. Les zones déjà urbanisées et concernées par un risque fort (inondation sur Morne-Rouge, Mouvement de terrain sur Desbonnes) font l'objet d'un zonage spécifique limitant les constructions nouvelles en l'absence de projet ayant fait l'objet d'une réflexion en amont (transfert de population, aménagements spécifiques pour réduire le risque, révision du PPR...).

La question des nuisances sonores est observée via un recul nécessaire des habitations par rapport à la voie principale. Malgré de nouvelles opérations sur les bords de la RN, des aménagements et des zones tampons ont été prévues pour limiter l'impact des nuisances sonores sur les futurs habitants.

La RN2 proposera un aménagement spécifique au niveau du Bourg, qui en limitant les vitesses automobiles réduira le niveau sonore issu du trafic.

À noter également l'orientation forte en matière de développement d'énergie renouvelables sur ce territoire lié à sa situation climatique (venté ...).

### FORCES

- Présence d'une des rares infrastructures de traitement des déchets aux normes en vigueur actuellement, en Guadeloupe
- Présence de bornes d'apport volontaire pour le tri sélectif réparties sur l'ensemble du territoire
- Une bonne qualité de l'air sur l'ouest de la commune
- Le développement de l'éolien sur le territoire favorise la création d'une énergie propre
- Un phénomène de risques industriels surveillé et maîtrisé

### FAIBLESSES

- Existence de points de dépôt sauvage des déchets
- Une qualité de l'air qui se dégrade sur les secteurs orientaux de la commune, en direction du pôle central pointois
- La RN2 créatrice de nuisances sonores majeures
- Une commune fortement exposée à des phénomènes naturels multiples (houle cyclonique, mouvement de terrains mais surtout inondations) mais également industriels (usine Bonne Mère, distilleries, centre de traitement des déchets)
- Recul du trait de côte observé sur la plage de Cluny

### MENACES

- Une pollution environnementale et visuelle issue des dépôts sauvages de déchets
- Une qualité de l'air et des nuisances sonores qui ne s'amélioreront pas avec une croissance démographique forte et une attractivité toujours prégnante du pôle pointois (déplacements domiciles-travail accrus)
- Des zones d'habitations particulièrement soumises aux risques (Morne-Rouge, La Boucan)
- Un habitat côtier qui favorise l'érosion littoral

### OPPORTUNITES

- Permettre le développement de formations et méthodes d'éducation autour de la gestion des déchets grâce à la présence du centre de traitement des déchets
- Favoriser la production et l'usages des biogaz engendrés par le traitement des déchets

### INDICATEURS

- Concentration de NO<sub>2</sub> : entre 5 et 10 microgrammes/m<sup>3</sup> en 2009-2010 au niveau du secteur de Madame
- 13% des unités bâties concernées par les nuisances sonores de la RN2
- 913 unités bâties en zones inconstructibles au regard du PPR

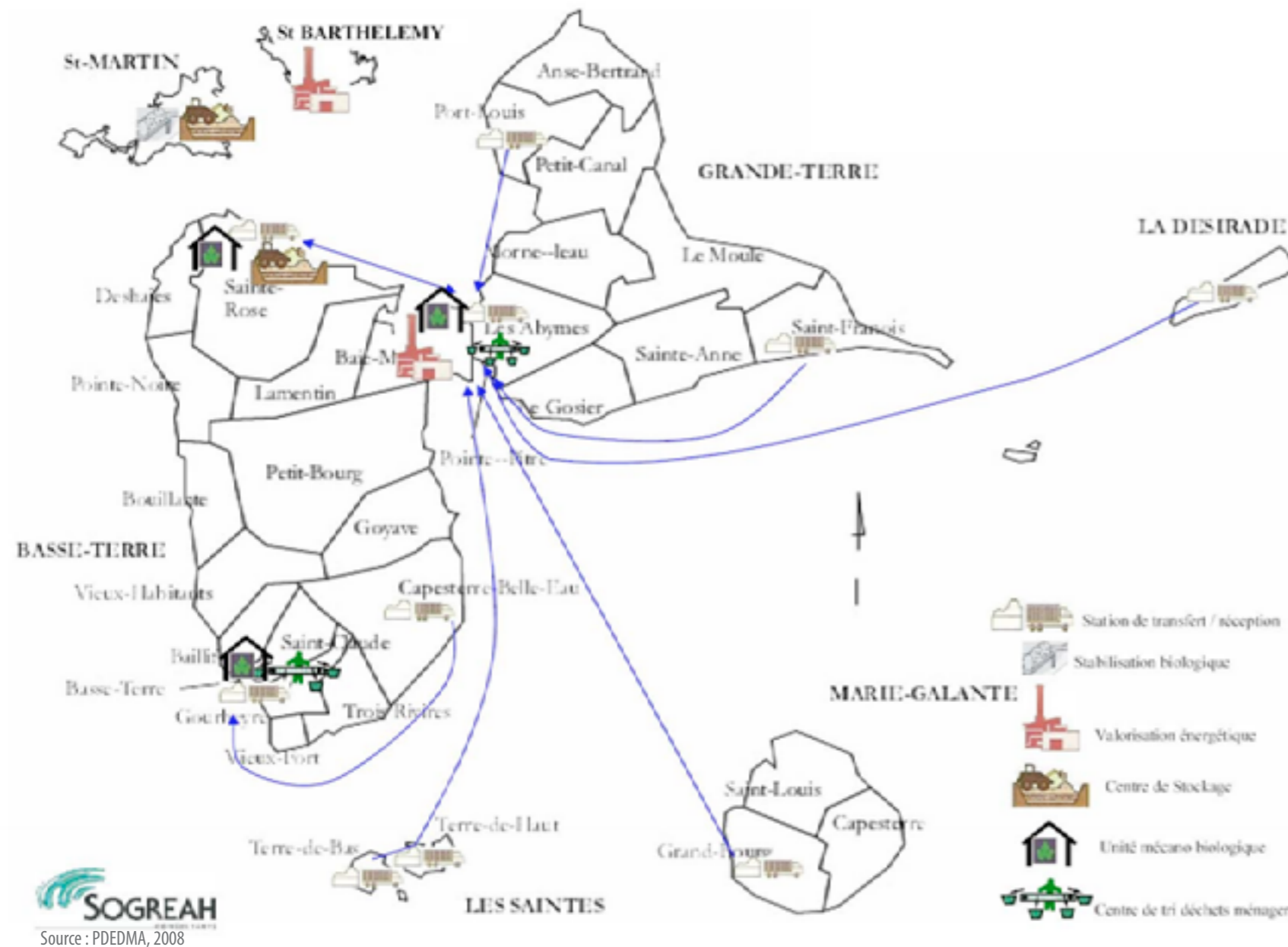
### Liens

- Cadre de vie
- Economie, localisation des emplois
- Développement urbain

### 3. Ressources, pollutions et nuisances

## Déchets : Une politique de gestion en cours mais encore largement insuffisante

Carte de localisation des installations de traitement  
- Objectif 2020 du PDEDMA



SOGREAH  
Source : PDEDMA, 2008

La gestion des déchets à l'échelle de la Guadeloupe reste particulièrement insuffisante comme le révèle le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA, 2008). En effet, un retard important a été pris en matière de construction d'infrastructures de gestion des déchets, mais également en matière de mise en place de collecte sélective.

#### 1. Une gestion de déchets à l'échelle de la CANBT

A l'instar de la CCNBT avant elle, la CANBT dispose de la compétence de collecte et de gestion des déchets.

Seuls quatre EPCI détiennent cette compétence, qui nécessite pourtant une mise en commun du réseau pour des raisons de rentabilité financière et de rationalisation de la collecte et du traitement des déchets. Il existe cependant encore de nombreux points de dépôt sauvages des ordures.

Sur l'ancienne CCNBT, le gisement de déchets est estimé par le PDEDMA à 15 000 tonnes par an à collecter mais également à traiter et à éliminer, soit entre 355 et 405 kg par an et par habitant.

L'ensemble de ces déchets est acheminé vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) sur le site Espérance de Sainte-Rose. Par ailleurs, des bornes de collecte sélective sont disposées sur l'ensemble du territoire sainte-rosien.

#### 2. L'ISDND Sita Espérance

A l'heure actuelle peu d'installations de traitement des déchets en Guadeloupe correspondent aux normes en vigueur au niveau national. Le site SITA Espérance localisé sur Sainte-Rose et réalisé en 2010 fait figure de pionnier en la matière.

Il est venu remplacer une décharge à ciel ouvert qui n'était plus aux normes.

Avec une capacité maximale de 150 000 tonnes/an, cette installation accueille les déchets provenant non seulement de la CANBT mais également de la Basse Terre voire du reste de la Guadeloupe.

L'atlas des paysages ne recense pas véritablement d'impacts paysagers puisque le centre est implantée en haut d'un vallon au dessus d'habitations et donc peu visible.

En matière de pollution les principaux impacts proviennent des odeurs issues des lixiviats et du bruit engendré par le passage des camions de déchets.

Les odeurs n'affectent que très peu les habitations situées sur l'ouest du site puisque celles-ci sont éloignées des lieux.

Différentes pollutions, telles que le rejet dans l'air de biogaz, la pollution des eaux et des sols due à l'écoulement des eaux pluviales ou à la gestion des lixiviats, ont été prises en compte lors de la création du site. L'installation et l'impact du centre sur son environnement sont d'ailleurs évaluées annuellement lors d'un rapport de bilan.

Par ailleurs, une servitude d'utilité publique de 200 mètres autour du site doit être appliquée afin de respecter les normes de sécurité mais également pour réduire l'impact des nuisances sur la population.

ISDND SITA Espérance



Dépôt sauvages d'ordures à Morne-Rouge



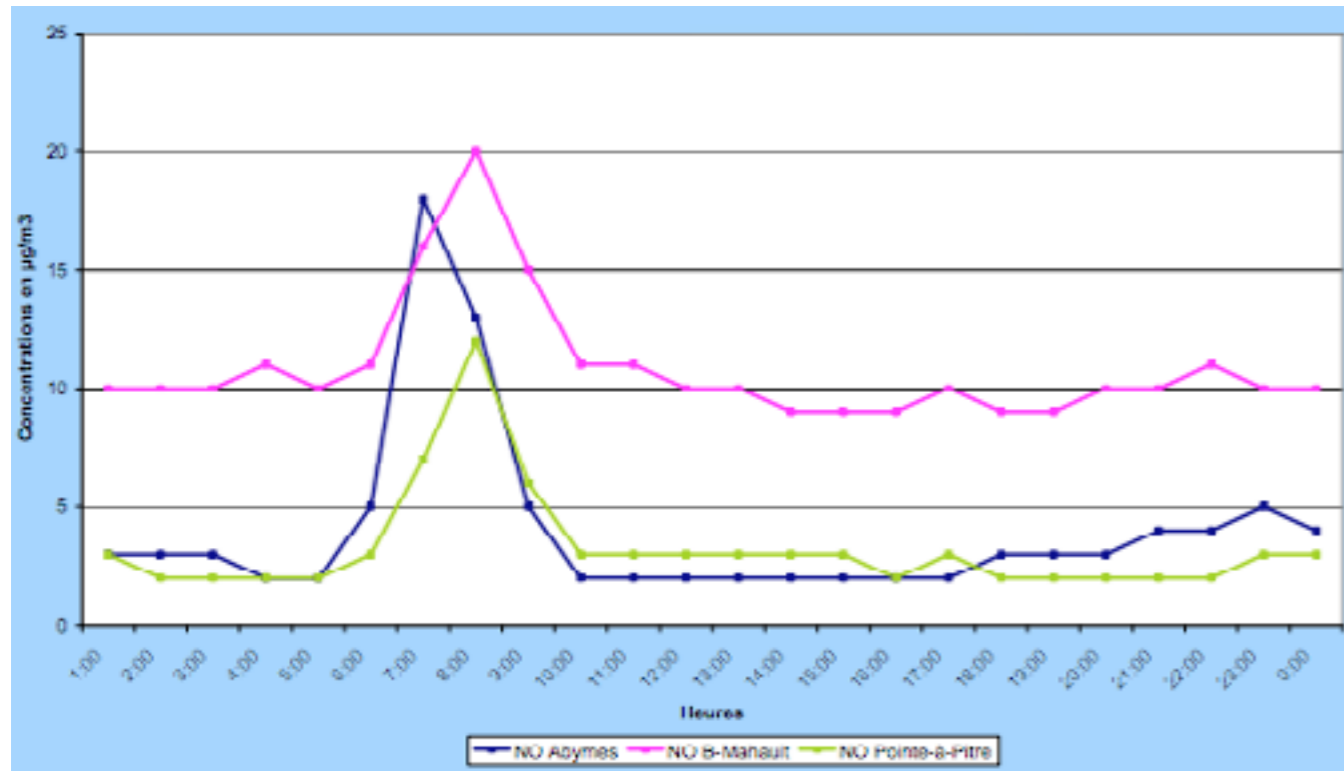
Bornes d'apport volontaire pour le tri sélectif (Nogent)



### 3. Ressources, pollutions et nuisances

## Air : Une meilleure qualité de l'air sur l'ouest du territoire

Profil journalier du monoxyde d'azote (NO) en 2008



Source : Bilan des mesures de la qualité de l'air en Guadeloupe, 2006 - 2007 - 2008, Gwad'air

Concentration moyenne des tubes passifs en NO2 en 2009-2010 (extrait)



Source : Campagne de mesure de la pollution atmosphérique de la Côte sous le Vent, Gwadair

L'association Gwad'Air assure la surveillance de la qualité de l'air en Guadeloupe. Les principaux paramètres suivis sont le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les particules fines et l'ozone. Le suivi est effectué en continu dans la Zone Urbaine Régionale (Abymes, Baie-Mahault, Gosier, Lamentin, Petit-Bourg et Pointe-à-Pitre), et donne lieu au calcul de l'indice ATMO.

Aucun point de mesure permanent n'est situé sur la commune de Sainte-Rose. La commune a cependant fait en partie l'objet d'un suivi ponctuel en 2009, dans le cadre d'une étude en côte sous-le-vent, qui a donné lieu au calcul de l'indice de la qualité de l'air (IQA). D'une manière générale, la côte sous-le-vent présente une bonne qualité de l'air tout au long de l'année. Les polluants majoritairement rencontrés dans le calcul de l'IQA sont les particules fines PM10.

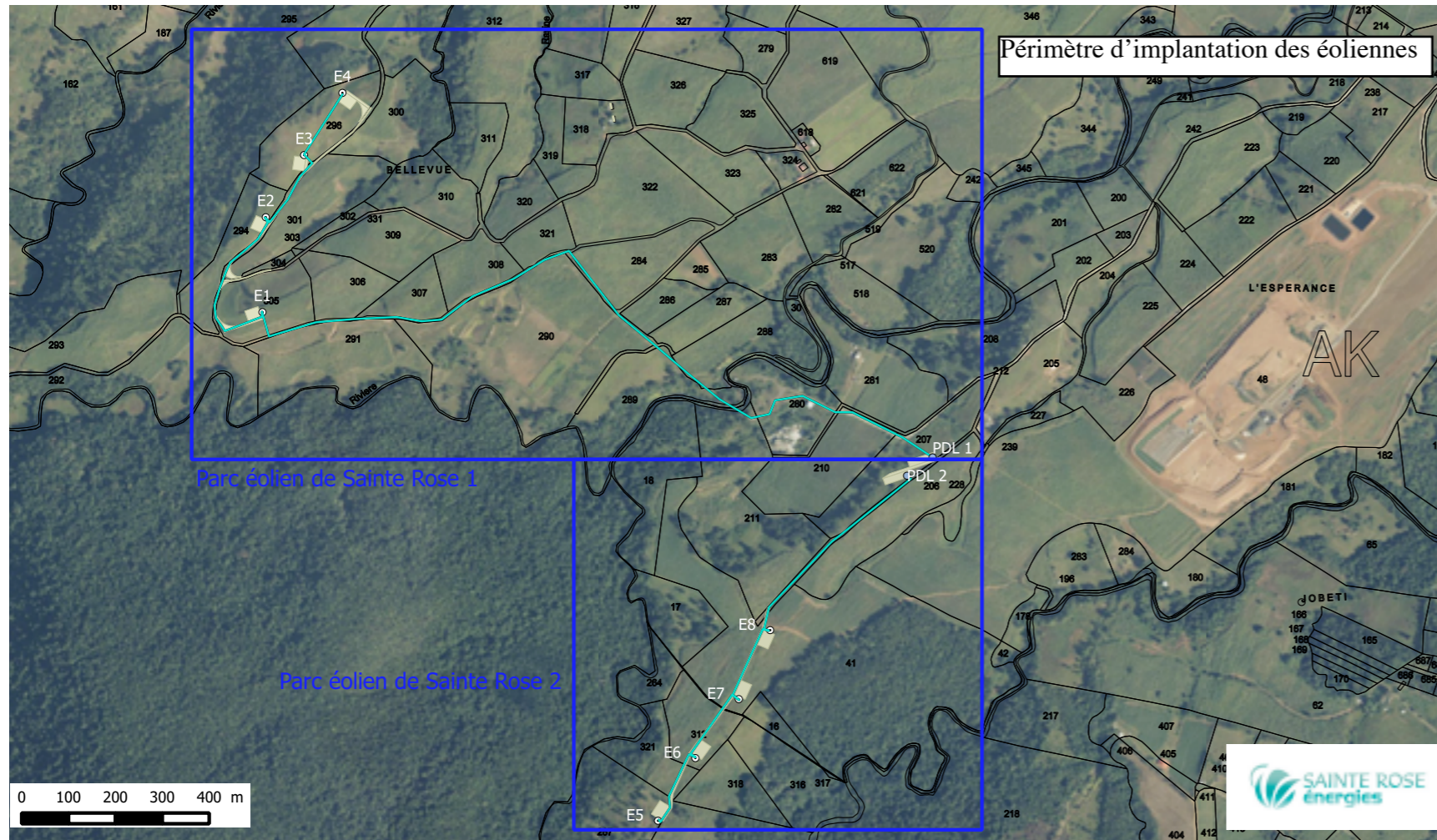
A l'échelle de la Guadeloupe, l'indice de qualité de l'air est majoritairement moyen à mauvais en 2014 (65% des indices calculés en 2014 sont moyen, médiocre, mauvais ou très mauvais). La qualité de l'air s'est globalement dégradée par rapport à 2013. Les principaux polluants responsables de cette dégradation sont les particules fines PM10, témoins du trafic routier, de la combustion de matières fossiles et du passage de brumes de sable en provenance du Sahara. Le site de mesure de la concentration en PM10 doit toutefois être reconsidéré.

On peut donc d'ores et déjà identifier la route nationale 2 comme une source de pollution forte sur le territoire de Sainte-Rose. D'autant plus aux heures de pointe lors desquelles le trafic est particulièrement intense entre le bourg et la Boucan.

Tandis que sur les secteurs occidentaux, moins concernés par les problèmes de trafics et plus éloignés des activités industrielles de l'agglomération pointoise, les taux de concentration recensés sont plus faibles (carte ci-contre).

### 3. Ressources, pollutions et nuisances

## Énergie : Une politique orientée sur les énergies renouvelables



Afin de répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également dans l'optique d'une adaptation aux changements climatiques, la Guadeloupe a rédigé son Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), adopté fin décembre 2012.

Celui-ci rappelle les ambitions fortes concernant l'énergie pour la Guadeloupe :

« - 50% d'énergies renouvelables dans la consommation finale des DOM en 2020 ;  
- Parvenir à l'autonomie énergétique à l'horizon 2030.»

Au regard de ces objectifs, la municipalité souhaite réellement entamer une politique orientée sur le développement de projet de production d'énergie renouvelable.

#### 1. Deux sites de production d'énergie éolienne

- Nombre d'éoliennes : 8
- Hauteur du moyeu : 78 m
- Hauteur hors-tout (en bout de pale) : 123 m
- Puissance unitaire : 2 MW
- Puissance totale du projet : 16 MW
- Énergie : 35 GWh annuels soit l'équivalent de la consommation électrique de 17 000 personnes

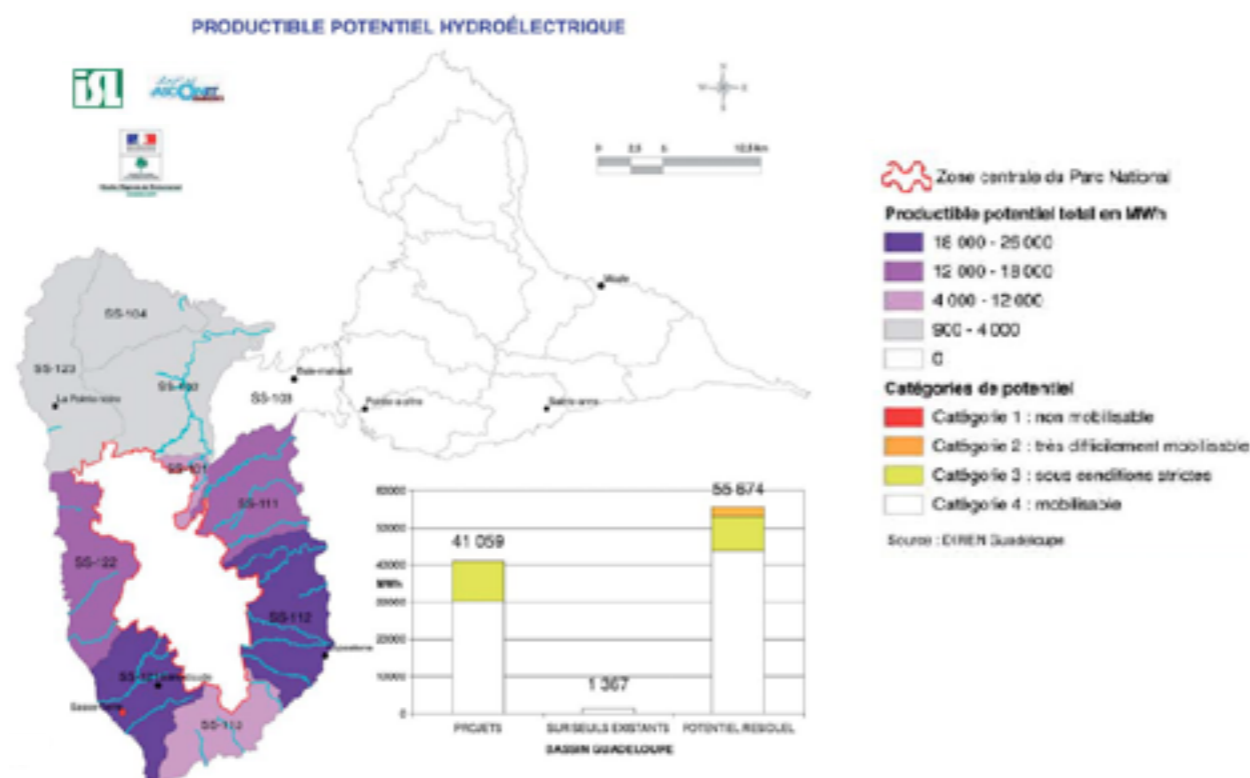
#### 2. Méthanisation des déchets

Le centre de traitement de déchets installé sur le site Espérance dégage environ 520 000 Nm<sup>3</sup> de méthane par an (Rapport d'activité annuel 2012, SITA Espérance). Actuellement, celui-ci est directement détruit par combustion à l'aide de torchères.

Ces résidus gazeux issus du traitement des déchets pourraient être valorisés en électricité, moyennant des aménagements qui peuvent se révéler coûteux.

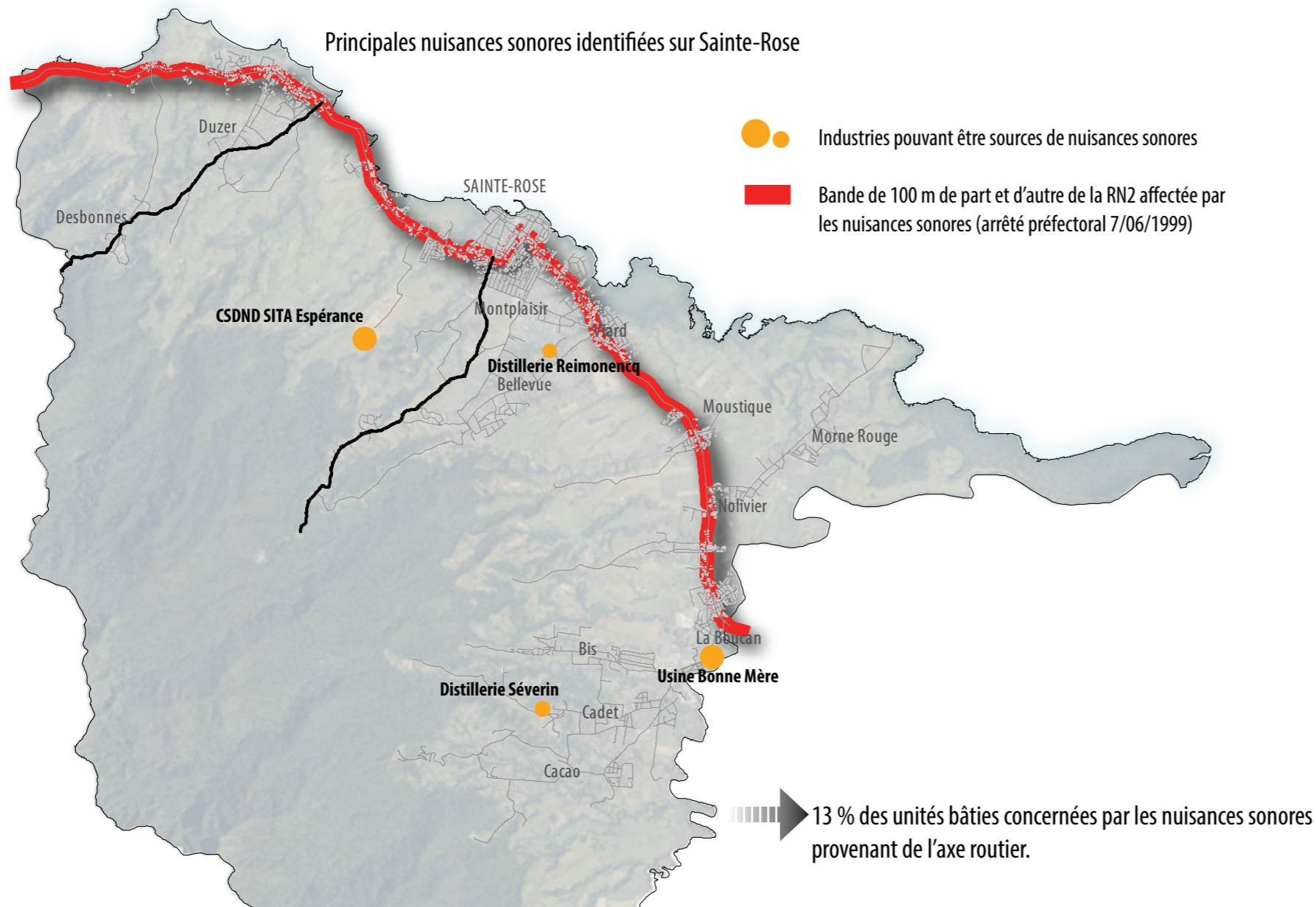
#### 3. Un potentiel hydroélectrique inexploité

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Guadeloupe estime dans le Cahier 3 « Potentiel hydroélectrique de la Guadeloupe » que le Nord Basse-Terre et donc Sainte Rose dispose d'un productible potentiel hydroélectrique mesuré entre 900 et 4000 MWh. La Grande rivière à Goyaves serait le support d'une telle entreprise.



# 3. Ressources, pollutions et nuisances

## Bruit



Road	tronçon	PK origine	PK extrémité	Repère	L.Aeq 6h-22h (dBA)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Observations
RN 2	31	66,00	66,45	Madame	73	3	100 m.	
RN 2	32	66,45	67,25	Palme à Roche	73	3	100 m.	
RN 2	33	67,25	68,00	Le Comté de Labéc	73	3	100 m.	
RN 2	34	68,00	68,50	La Ramée	73	3	100 m.	
RN 2	35	68,50	69,30	Sainte-Marie	71	3	100 m.	agglomération
RN 2	36	69,30	69,40	Chemin Rivière Saint	72	3	100 m.	agglomération
RN 2	37	69,40	70,00	Road de Oki Unis	72	3	100 m.	agglomération
RN 2	38	70,00	70,50	Av. des Oki Unis	71	3	100 m.	agglomération
RN 2	39	70,50	71,50	Rue Nationale	71	3	100 m.	agglomération
RN 2	40	71,50	72,00	Mon Plaisir	75	3	100 m.	
RN 2	41	72,00	73,90	Viard	72	3	100 m.	agglomération
RN 2	42	73,00	73,80	L'Îlet	75	3	100 m.	
RN 2	43	73,80	74,40	Létard	75	3	100 m.	
RN 2	44	74,40	75,75	Moustique	75	3	100 m.	
RN 2	45	75,75	76,70	Les Ancennes	75	3	100 m.	
RN 2	46	76,70	77,50	La Boucan	71	3	100 m.	agglomération
VC 1	1 : 1	RN 2	Cadet	Sacrie	72	3	100 m.	

C a t é g o r i e	Distance										
	0	10	15	20	25	30	40	50	60	80	100
3	38	38	37	36	35	34	33	32	31	30	
4	35	33	32	31	30						
5	30										

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

L'environnement sonore est un élément fondamental du cadre et de la qualité de vie. Il constitue un enjeu majeur qui conditionne un environnement équilibré et harmonieux. Les nuisances sonores sont largement dénoncées par une large majorité de la population puisque 43% des français se disent gênés par le bruit (38% pensent qu'il s'agit d'un problème d'environnement très préoccupant, selon l'ADEME). Sont incriminés en premier lieu le trio "transport routier, transport ferroviaire, transport aérien".

### 1. La route nationale 2 : source de nuisances sonores

Déjà observée comme source de pollution atmosphérique, la Route Nationale 2, de part le trafic qu'elle supporte, représente le point principal des nuisances sonores observées sur Sainte-Rose. Le Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) est évalué à 22 280 veh/jour au niveau de la Boucan en 2012 ; 17 464 veh/j à Viard et 5 090 veh/j à Cluny (source : Routes de Guadeloupe).

Elle fait l'objet d'un arrêté préfectoral, en date du 7 juin 1999, portant classement des routes bruyantes situées sur le territoire de Sainte-Rose. Celui-ci révèle que les secteurs affectés par le bruit provenant de la RN2 s'étale sur une bande de 100 mètres de part et d'autre de cet axe.

L'établissement des cartes de bruit pour les grandes infrastructures routières, conformément à la directive européenne 2002/49/CE, concerne, pour le département de la Guadeloupe, les routes nationales dont le trafic est supérieur à 6 millions de véhicules par an, soit un TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) supérieur à 16 400 véhicules par jour.

Au niveau de la commune de Sainte-Rose, un tronçon de la RN2 est concerné, entre le bourg de Sainte-Rose et la Boucan.

L'étude estime, sur l'ensemble de la RN2 (communes de Sainte-Rose et Lamentin), que 657 personnes sont exposées au-delà des valeurs limites pour l'émergence Lden (68 dB(A)) et 351 personnes pour Ln (62 dB(A)). Aucun établissement de santé et un établissement d'enseignement est exposé au-delà des valeurs limites.

Par ailleurs, l'activité cannière fortement présente sur le territoire implique une augmentation des niveaux sonores pendant la saison de la récolte (passage des camions...).

Afin de prévenir ces nuisances et leurs conséquences sur l'homme, l'arrêté préfectoral définit un isolement acoustique minimal selon l'éloignement à l'alignement de la voie.

Au regard des conditions climatiques guadeloupéennes et donc de la difficulté de garder une fraîcheur interne tout en isolant, des mesures complémentaires doivent être prises: éloignement par rapport à la voirie, vocation et orientation du bâti ...

### 2. Des sources de nuisances plus localisées

certaines structures et industries peuvent également se révéler être des sources de nuisances importantes, parmi lesquelles :

- l'Usine Bonne Mère (notamment pendant la période de récolte)
- les distilleries Séverin, Reimonencq
- le centre de traitement des déchets SITA Espérance

## Risques : Une exposition forte à des risques naturels et industriels multiples

Le Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) de Sainte-Rose a été approuvé par arrêté préfectoral le 12 mars 2007. Il définit près d'un tiers du territoire comme soumis à un risque quel que soit la contrainte.

Plus précisément, 15% de la commune est placée en zone inconstructible au regard de risques importants (inondation, houle cyclonique ou encore mouvement de terrain).

#### 1. Un risque de houle cyclonique très localisé

La commune de Sainte-Rose est partiellement préservée du phénomène de houle cyclonique grâce à la présence de la barrière de corail du Grand Cul de Sac Marin au large. Seules les plages de l'ouest du territoire et la zone portuaire du Bourg sont soumises à un aléa fort de houle cyclonique. Très peu d'habitations sont concernées par cet aléa. Le risque correspond surtout à la présence d'activités économiques et touristiques sur ces zones.

#### 2. Des mouvements de terrains menaçants sur les hauteurs

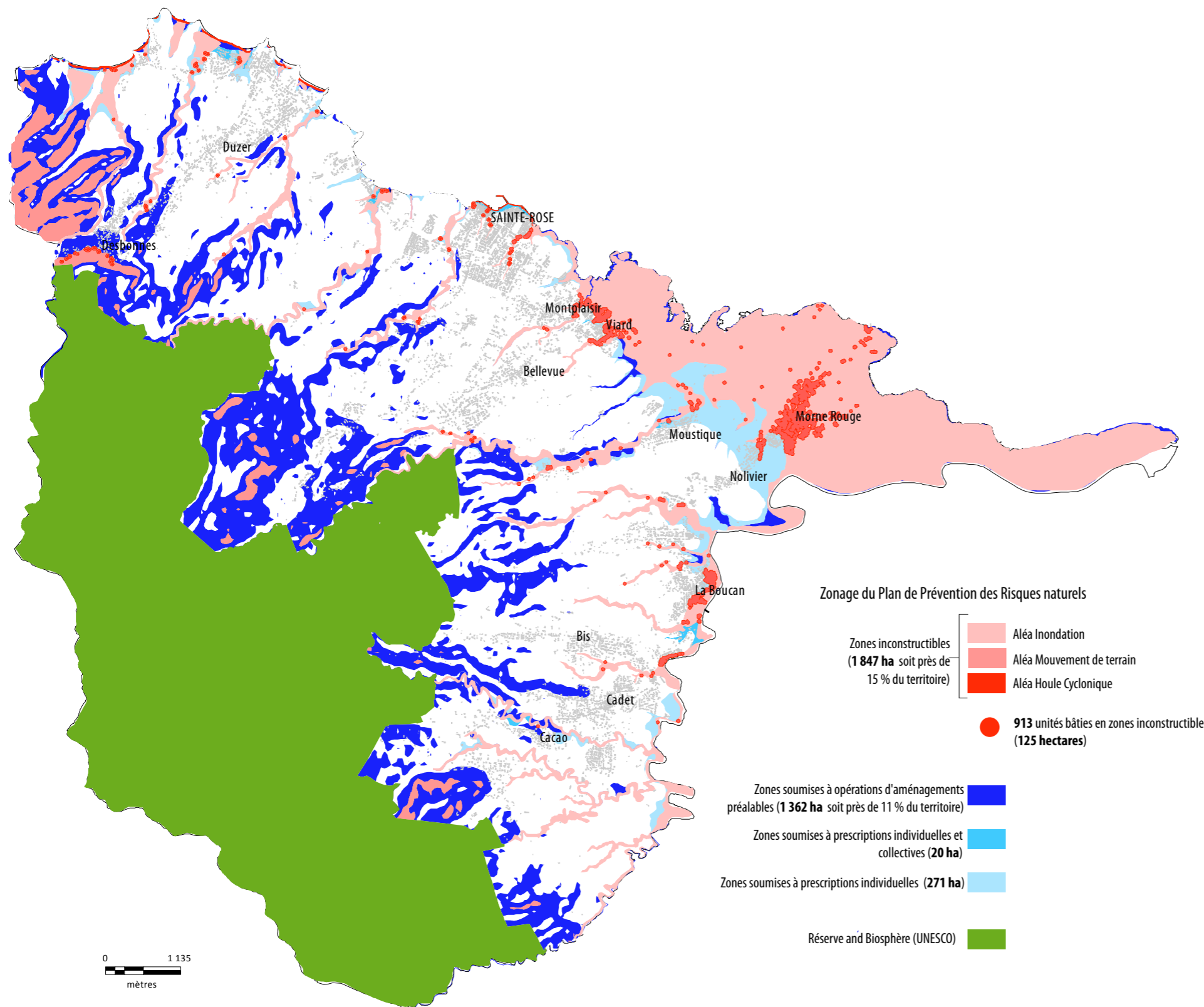
Le risque de mouvement de terrains (glissement, éboulement ou coulée de boue) s'inscrit principalement sur les hauteurs de la commune. Le secteur du Piton de Sainte-Rose est plus particulièrement concerné par cet aléa. On recense, sur Desbonnes, quelques unités bâties implantées dans des zones frappées d'inconstructibilité dans le zonage du PPR.

#### 3. Un risque d'inondation généralisé sur la commune

L'inondation représente la majeure partie des risques sur la commune (1 605,2 hectares). Le réseau hydrographique dense couplé à la plaine de mangrove au niveau de l'embouchure de la Grande Rivière à Goyaves constitue autant d'éléments favorisant la survenue d'inondations. Le PPR classe donc l'ensemble des ravines et rivières sainte-rosiennes en zone inconstructibles ainsi que la grande surface de plaine autour du Morne-Rouge et de Viard.

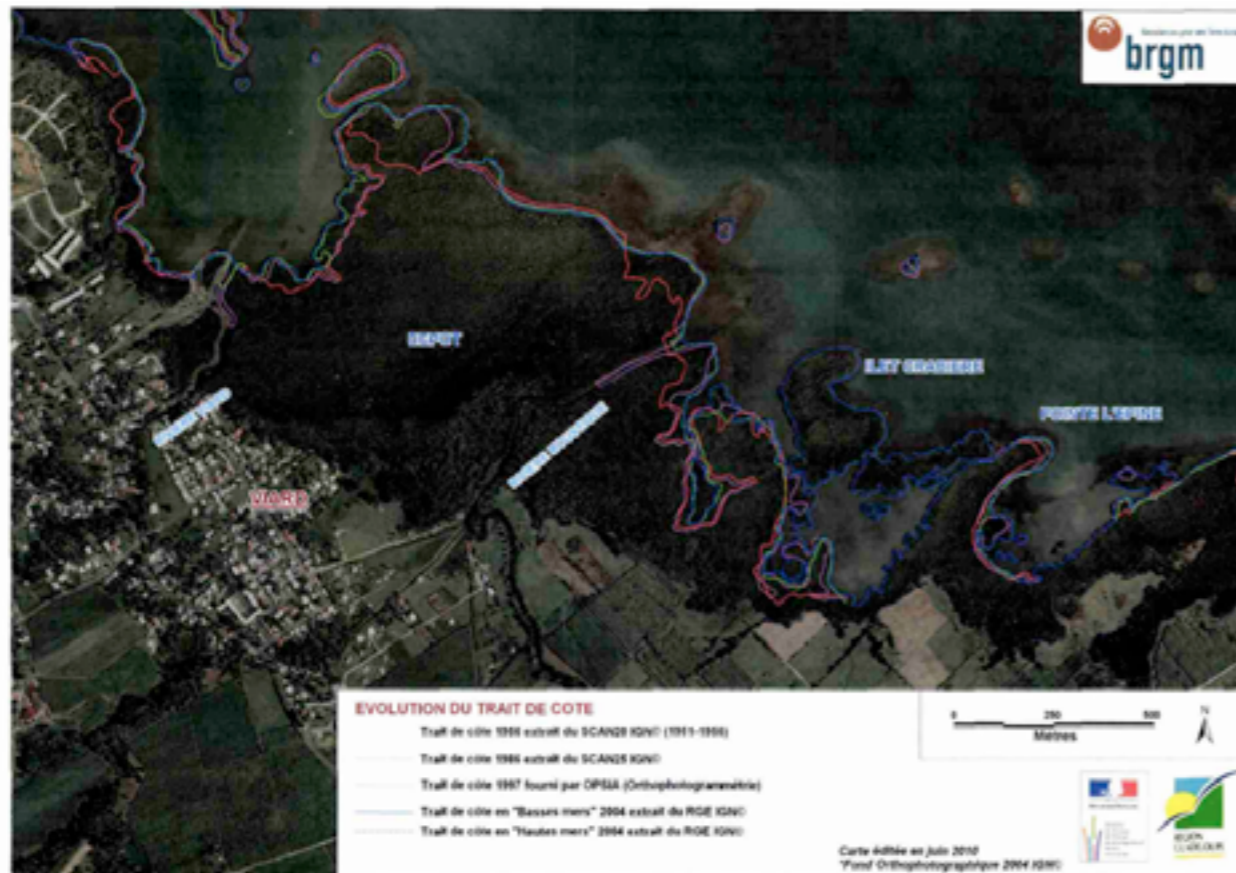
De nombreuses unités bâties sont directement concernées par cet aléa. Les secteurs à enjeux restent la zone de la Boucan, le quartier de Morne-Rouge et celui de Viard.

La zone de la Boucan fait d'ailleurs l'objet d'une RHI qui fait suite aux inondations liées au cyclone Marylin (1997). Par ailleurs, cinq habitations sur la zone de la Boucan ont d'ailleurs bénéficié du Fond Barnier, plaçant Sainte-Rose comme la première commune guadeloupéenne à utiliser ce fond.



### 3. Ressources, pollutions et nuisances

## Risques : Une exposition forte à des risques naturels et industriels multiples



Tendance générale à l'accrétion sur le secteur de Viard



Un recul du trait de côte sur une épaisseur d'environ 50 mètres au niveau de la plage de Cluny

#### 4. L'érosion du littoral

Le littoral guadeloupéen subit des transformations majeures du fait d'un phénomène d'érosion important. La raréfaction d'une végétation adaptée au maintien des sols ajoutée aux catastrophes climatiques et à l'action naturelle du temps et largement accentuée par l'activité anthropique (tourisme balnéaire, habitations spontanées...) viennent entamer la côte et modifier son trait.

Ces phénomènes ne sont pas représentés dans le PPR mais, du fait de leur présence sur le territoire sainte-rosien, il apparaît nécessaire de les signaler.

Sur Sainte-Rose, le phénomène d'érosion du littoral se situe principalement sur les secteurs de Lohéac, de Pointe Allègre et de la plage de Cluny (Etude «Gestion et développement équilibré du littoral guadeloupéen», DEAL, AG50, BRL, 2008).

Le secteur de Viard, quant à lui est concerné par un risque de submersion marine.

Le reste du littoral sainte-rosien est moins sensible à ces deux risques du fait de la présence d'éléments naturels qui les protègent partiellement: la mangrove, les beaches-rocks, les récifs coralliens et herbiers.

Ces risques posent la question de la relocalisation et / ou de la protection des personnes, des biens et des activités face à ce phénomène. 5 habitations (Lohéac et Viard) sont directement concernées et supposent une action rapide de la part des autorités.

#### 5. Un risque sismique à l'échelle de la Guadeloupe

L'ensemble de la Guadeloupe est concernée par un risque sismique fort puisque l'île se situe en zone 5 (sur 5 niveaux).

Ce risque est par ailleurs largement accentué par les vulnérabilités locales telles que la forte densité de population sur le littoral et notamment sur le Bourg, qui peuvent subir les conséquences indirectes d'un séisme (tsunami, forte houle...). L'occupation des versants raides et parfois instables, les réseaux viaires, d'adduction en eau potable et électrique souvent exposés au risque et les pratiques de constructions qui ne correspondent pas nécessairement aux règles parasismiques sont autant de facteurs aggravants en cas de séisme.

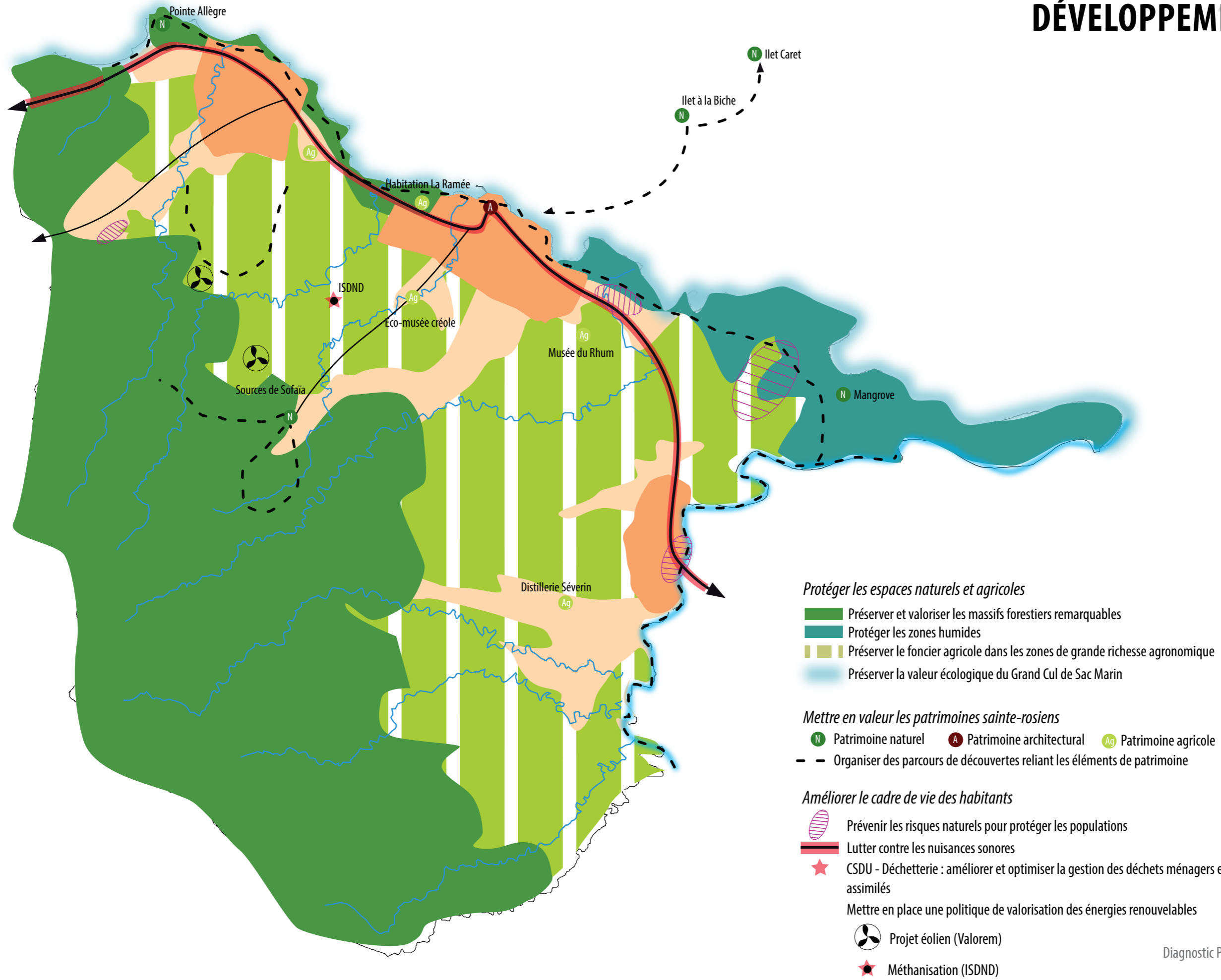
## Risques : Une exposition forte à des risques naturels et industriels multiples

#### 6. Risques industriels et technologiques

La commune de Sainte-Rose compte 15 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont 4 sous le régime de l'Autorisation : l'installation de production d'énergie éolienne Sainte-Rose Energie, Levalois Services, la distillerie SIS Bonne Mère et l'ISDND SITA Espérance. L'élevage de porcs SCEA ANCENNEAUX est classé sous le régime de l'Enregistrement. Les autres distilleries du territoire (Séverin et Reimonenq) sont soumises au régime de Déclaration.

Le transport des produits dangereux engendre également un risque qu'il convient d'intégrer dans les exigences en matières de constructions et d'aménagement des réseaux viaires...

# ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : PRÉSERVER, GÉRER LE TERRITOIRE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Protéger les espaces naturels et agricoles*
- Préserver et valoriser les massifs forestiers remarquables
  - Protéger les zones humides
  - Préserver le foncier agricole dans les zones de grande richesse agronomique
  - Préserver la valeur écologique du Grand Cul de Sac Marin
- Mettre en valeur les patrimoines sainte-rosiens*
- Patrimoine naturel
  - Patrimoine architectural
  - Patrimoine agricole
  - Organiser des parcours de découvertes reliant les éléments de patrimoine
- Améliorer le cadre de vie des habitants*
- Prévenir les risques naturels pour protéger les populations
  - Lutter contre les nuisances sonores
  - CSDU - Déchetterie : améliorer et optimiser la gestion des déchets ménagers et assimilés
  - Mettre en place une politique de valorisation des énergies renouvelables
    - Projet éolien (Valorem)
    - Méthanisation (ISDND)